



25-26 janvier 2012, Lyon, Hôtel de Région

# Actes des Assises nationales **Culture et Régions**

Actes coordonnés par  
Vincent Guillon et  
Jean-Pierre Saez

OBSERVATOIRE  
DES  
POLITIQUES  
CULTURELLES

Rhône-Alpes Région

# Sommaire

## Introductions

- **Karine Gloanec Maurin**  
Ouverture des Assises 3
- **Jean-Pierre Saez**  
Culture et Régions : une relation majeure 6

## Synthèses des ateliers

- **Thomas Perrin**  
« Europe et international » 14
- **Edina Soldo**  
« Emploi, formation et enseignements » 19
- **Marie-Christine Bordeaux**  
« Artistes et projets culturels de territoire » 23
- **Christine Liefoghe**  
« Industries culturelles et numériques » 26
- **Pierre-Antoine Landel**  
« Patrimoines et société » 33
- **Vincent Guillon**  
« Gouvernance culturelle et transversalité » 36

## Conclusions

- **Pierre Sauvageot**  
Le point de vue d'un artiste sur les politiques culturelles des Régions 40
- **Jean-Jack Queyranne**  
Conclusions des Assises 41



# Ouverture des Assises

par Karine Gloanec Maurin

Monsieur le directeur régional des Affaires culturelles,  
Monsieur le représentant du ministre de la Culture,  
Monsieur le président de la Région Rhône-Alpes, cher Jean-Jack Queyranne,  
Madame la vice-présidente, chère Farida Boudaoud,

C'est un grand plaisir d'ouvrir les Assises nationales de la Culture en Région.

Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à notre invitation, une invitation partagée entre l'Association des Régions de France et la Région Rhône-Alpes que je remercie d'avoir proposé d'accueillir et de co-organiser cette manifestation, première édition du genre.

Nous avons imaginé pour vous, élus, techniciens des conseils régionaux, représentants des autres collectivités et professionnels de la culture, partenaires des Régions sur les territoires, un temps d'échange, de débats de réflexion et de partage. Votre présence nombreuse démontre la nécessité de cette rencontre nationale.

Je veux associer à ces Assises les deux précédentes présidentes de la Commission Culture Sylvie Robert et Hélène Breton; elles ont contribué activement à la qualité des travaux de cette commission. Travaux que je souhaite vous présenter brièvement.

Cette commission, c'est d'abord un espace où nous avons la possibilité de partager nos expériences, nos réussites comme nos difficultés et nous tentons de tracer un fil conducteur dans la diversité de nos politiques pour défendre la dimension culturelle, dans nos assemblées bien sûr, mais aussi auprès d'autres collectivités comme auprès de l'État.

Ce travail régulier au rythme d'une réunion par mois et de multiples rendez-vous avec les partenaires nous donnent la légitimité de représenter les Régions dans différentes instances comme le Conseil national du Livre ou le Centre national du Jazz et des Variétés, et bien sûr le Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Ce qui semble naturel puisque le transfert récent et fructueux des services de l'inventaire aux Régions ne date que de 2004.

Nous espérons obtenir une représentation dans les instances du CNC car les Régions investissent très fortement dans la création cinématographique.

Enfin nous sommes très fréquemment sollicités, mes collègues et moi, pour porter la parole des Régions dans un grand nombre de conférences.

Nous travaillons également régulièrement avec les autres associations d'élus (FNCC, AMF, ADF, AMGVE, ADCF, Association Maires ruraux, Associations des Villes d'Art et d'Histoire), notamment au sein du CCTDC (Conseil des Collectivités territoriales pour le développement culturel) qui en rassemble onze.

Ce Conseil, créé par Catherine Trautmann, a été réactivé à la demande des associations d'élus à l'issue des Entretiens de Valois en 2008 par la ministre d'alors Christine Albanel.

C'est une instance de dialogue entre l'État et les collectivités, unique en son genre, et dont nous attendons beaucoup même si sa gouvernance est à revoir. Le CCTDC est notre victoire à l'issue du processus brouillon des Entretiens de Valois auxquels les élus comme les professionnels ont prêté la main pour maintenir la crédibilité du ministère de la Culture alors en grand danger.

Nous y soulignons traditionnellement et solennellement le rôle essentiel de garant et d'équité que doit remplir le ministère sur les territoires. Et nous rappelons régulièrement

au ministre Frédéric Mitterrand qui le préside la nécessité d'un dialogue aujourd'hui équilibré avec l'État.

Vous le savez tous, les collectivités territoriales prennent en charge 70 % de la dépense publique culturelle en France mais les 30 % portés par l'État sont souvent l'effet levier pour l'action culturelle territoriale, un engagement national indispensable à la co-construction des politiques publiques. C'est notre combat pour le maintien de la clause de compétence générale.

Voilà la parole que nous portons au niveau national.

Et puis il y a des actions concrètes : la publication d'un très bel ouvrage sur le patrimoine hospitalier, *L'Hôpital en France, histoire et architecture*, dans la collection des Cahiers du Patrimoine, qui paraîtra à l'automne prochain. Ce très beau livre, dont la documentation et les illustrations sont issues de l'ensemble des services d'Inventaire général de France, a pu voir le jour grâce à l'Inventaire général du Patrimoine culturel.

Nous accompagnons aussi les 30 ans des Frac, institutions régionales créées par Jack Lang dont les missions méritent d'être mieux connues.

Nous avons aussi été associés à la mission d'étude confiée à Anne Chiffert par l'Inspection générale du ministère de la Culture et de la Communication sur les agences régionales dédiées au spectacle vivant.

Ce sont quelques exemples.

Les discussions qui traversent les réunions mensuelles de la Commission culture de l'ARF nourrissent sa réflexion sur la place des politiques culturelles parmi les autres politiques régionales les enjeux de la décentralisation et les spécificités des actions culturelles selon les territoires.

Entre 2004 et 2011, la part des budgets des Régions consacrés à la culture est passée de 2 à 4 %. Cela a permis à toutes les Régions de conduire de nouvelles actions. Certaines d'entre elles seront présentées aujourd'hui et demain. L'objectif de ces deux jours sera de partager ces expériences, de mutualiser nos savoir-faire, mais aussi de révéler les singularités liées aux particularités des territoires et aux artistes présents.

Ces Assises ont pour objectif de valoriser les politiques culturelles mises en œuvre depuis dix ans dans les Régions. Le format retenu, celui des ateliers, doit faciliter les débats. Ces échanges sur des actions concrètes en matière de patrimoine, d'industries culturelles, de révolution numérique doivent rejoindre les débats plus généraux sur l'évolution de la décentralisation et sa prochaine étape. L'élan décentralisateur inscrit dans la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales porté par Jean-Pierre Raffarin a en effet été stoppé net à l'arrivée de nouvelles majorités à la tête des exécutifs régionaux. De ce revirement brutal est née l'expression « désengagement de l'État ». Ne pas transférer les financements à leur juste hauteur a été le seul rempart inventé par le gouvernement d'alors pour freiner la responsabilité d'autres acteurs notamment celle des Régions.

Depuis, la Commission culture de l'ARF a travaillé à dessiner les nouveaux contours des politiques culturelles dans le cadre d'une nouvelle étape de la décentralisation. Il y a eu un débat très important autour de l'un des articles, l'article 101 de la loi de 2004, relatif aux cycles d'enseignements professionnels initiaux qui reste sans application. La Commission a également émis un avis en matière de clarification des compétences mis en ligne sur le site de l'ARF.

Lors du dernier congrès de l'ARF, en novembre 2011, deux universitaires – Géraldine Chavrier, professeure de droit public à Paris 1, et Bruno Rémond, professeur à l'IEP de Paris – ont développé la thèse selon laquelle les Régions pouvaient être conçues comme

un niveau de collectivité différent de celui des autres collectivités (départements et communes). À ce titre, elles pourraient se voir attribuer un pouvoir réglementaire dans leurs champs de compétences. Leurs schémas pourraient devenir prescriptifs, ce qu'ils ne sont pas à l'heure actuelle. Elles seraient enfin considérées comme de réels aménageurs du territoire et pourraient, à cette fin, relayer les impulsions de l'État dans le cadre d'un dialogue renouvelé. Enfin, elles devraient pouvoir obtenir la gestion complète des fonds structurels européens. Si cette évolution voyait le jour, cela aurait un impact réel sur la conduite des politiques culturelles régionales.

J'ai été récemment auditionnée par la mission du financement du spectacle vivant et j'ai, plus particulièrement, été interrogée sur la préservation de la clause de compétence générale et la clarification des compétences. Il ne faut rien opposer. Il n'y a pas d'opposition entre la nécessité des co-financements parce qu'ils préservent l'indépendance des artistes, la pérennité des projets et la nécessité de clarifier les compétences, de lier davantage les politiques culturelles aux compétences régionales que sont la coordination du développement économique, la formation professionnelle et l'aménagement du territoire.

La décentralisation culturelle doit permettre, à la fois, l'affirmation de la singularité des politiques selon les territoires et la solidarité entre toutes les collectivités locales. Cette double exigence a été exprimée en 2010 dans une Déclaration commune « Pour une République culturelle décentralisée » signée par les onze associations du CCTDC, rédigée sous l'impulsion de la FNCC et de l'ADF et présentée sous l'égide des Rencontres du Festival d'Avignon avec la collaboration d'Hortense Archambault, sa co-directrice. On pourrait résumer ainsi cette déclaration : c'est la solidarité entre les collectivités et non la concurrence qui est gage d'une politique culturelle Régionale de qualité.

Comme nous avons demandé à l'Observatoire des politiques culturelles de bien vouloir accompagner notre démarche, je vais passer le relais à Jean-Pierre Saez pour la suite de cette ouverture.

En conclusion, je me dois de vous faire une confidence. Farida Boudaoud, vice-présidente déléguée à la Culture de la Région Rhône-Alpes et moi-même souhaitons mettre en exergue une phrase de Jean Vilar s'adressant à René Char : « Le poète a toujours le dernier mot ». Nous voulions, par cette citation, dire qu'il est très important d'associer la poésie et la politique. Le regard du poète est essentiel pour mieux comprendre le monde et l'obstination des artistes est indispensable.

Je nous souhaite à tous des débats riches, passionnants et constructifs – et poétiques bien sûr.

**KARINE GLOANEC MAURIN**  
Vice-présidente de la Région Centre, chargée  
des Relations internationales, de l'Europe et de l'InterRégionalité  
Présidente de la Commission Culture de l'ARF

# Introduction

par Jean-Pierre Saez

## Culture et Régions : une relation majeure

L'initiative de l'Association des Régions de France, avec l'appui de la Région Rhône-Alpes et le concours de l'Observatoire des politiques culturelles, de consacrer un large temps de débat et d'échanges à la question des politiques culturelles régionales, de leurs évolutions et des nouveaux enjeux qui se présentent à elles était, si l'on en juge par la participation à ces journées et aux nombreux messages qu'elles suscitent, fort attendue. Elles mobilisent non seulement des représentants de la plupart des services des collectivités régionales et les élus concernés, les responsables des organismes régionaux mais aussi de nombreux acteurs territoriaux œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture et aux abords. C'est que les Régions occupent désormais une place significative dans le champ des politiques culturelles. Par ailleurs, dans le contexte actuel, elles sont souvent considérées comme le niveau d'intervention publique, avec les intercommunalités, le plus à même d'offrir des perspectives positives pour la culture. Grandes sont donc les espoirs qui sont placés en elles. Cependant, ces espoirs se sont largement tempérés ces derniers temps, non seulement du fait de la crise qui place les Régions devant les mêmes contraintes que toute autre collectivité, mais aussi du fait de la réforme des collectivités menée en 2010 dont les Régions considèrent qu'elle accentue la tutelle de l'État. Le risque qu'elles entrevoient dans ce recul de leur autonomie serait d'effacer le chemin parcouru, non seulement au regard de la décentralisation en France, mais aussi du point de vue de la dynamique des Régions dans le contexte européen.

Ce premier grand rendez-vous public et coopératif a été largement conçu comme un moment d'échange d'expériences entre les Régions. Les questions culturelles ont été débattues à travers les problématiques suivantes :

- › l'Europe et l'international,
- › l'emploi, la formation et les enseignements artistiques,
- › la place des artistes dans les territoires,
- › l'invention d'une gouvernance intégrant davantage des enjeux de transversalité avec les domaines voisins de la culture ainsi que du développement durable,
- › les industries culturelles et les enjeux du numérique qui leur sont associés,
- › les patrimoines comme facteurs de développement culturel et sociétal.

Autour de ce cadre de départ, d'autres thèmes de débat avaient vocation à être abordés : l'éducation aux arts et à la culture, la participation des habitants à la vie culturelle, l'amplification des droits culturels, les nouveaux défis de l'économie des activités artistiques et culturelles. Autant de sujets également « traversants » discutés au cours de ces journées de travail.

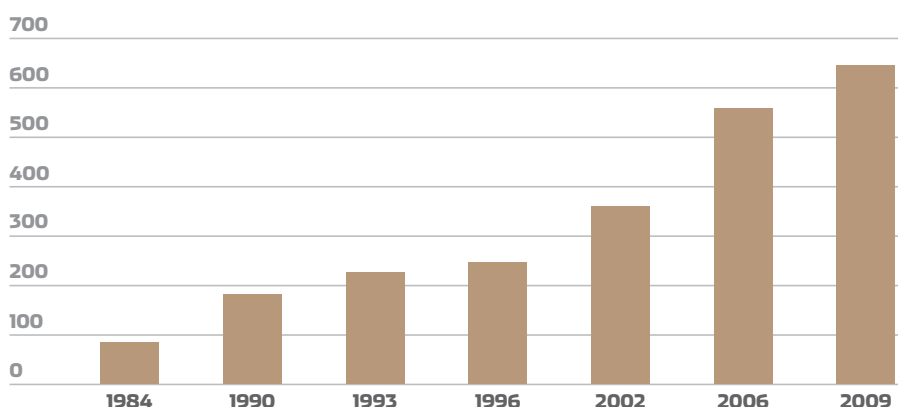
### La dynamique culturelle des Régions françaises

Dans les années 1980-1990, on a pu considérer que la culture était, à quelques exceptions près, une composante marginale de l'action des Régions. Cette vision n'est plus conforme à la réalité. Au demeurant, l'effort culturel des Régions a été croissant dès leur émergence en tant que collectivité territoriale à partir de 1986. Entre 1990 et 2009, il apparaît que les Régions ont multiplié leur budget culturel par 3,5 alors que l'inflation sur la même pé-

riode a été d'environ 40 %. En termes de rythme, cet effort a connu un coup d'accélérateur à partir de 1998, accentué à partir de 2004. De 2004 à 2009, les Régions ont accru leur contribution à la culture de 11 % par an en moyenne<sup>1</sup>. Dans cette période, c'est la collectivité territoriale qui a le plus progressé en termes budgétaires. On peut cependant remarquer que les nouvelles intercommunalités, dans un ordre certes dispersé, se sont fait une place conséquente dans l'accompagnement de l'action culturelle publique territoriale au cours de la même période. Entre 2002 et 2006, elles ont en effet triplé les moyens affectés à la culture<sup>2</sup>. Une dynamique qui s'est poursuivie depuis.

Pour bien saisir cette évolution dans la durée, il convient aussi de rappeler que la Région étant la plus jeune des collectivités, elle avait à combler son retard et prendre sa place dans le paysage. Si celle-ci est beaucoup plus visible aujourd'hui, c'est certes sous l'effet d'une dynamique budgétaire mais aussi, et même d'abord, d'une dynamique politique stimulée par le travail des acteurs de terrain. Il n'est pas indifférent que les Régions se soient particulièrement mobilisées par rapport à la crise du régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, qui est aussi une crise de l'emploi artistique, ouverte à l'été 2003.

**DÉPENSES CULTURELLES DES RÉGIONS (en millions d'euros)**



Source : reconstitution personnelle à partir des données INSEE-SER-DEP-DEPS pour les années 1984-2006 et ARF pour l'année 2009.

Les Régions ont encore accentué sensiblement leur effort entre 2006 et 2009. Certaines estimations l'évaluent aujourd'hui à 1 milliard d'euros si l'ensemble des financements relatifs aux activités culturelles était comptabilisé<sup>3</sup>, une proportion qui se rapproche de la contribution de l'ensemble des départements, les villes assumant depuis toujours la majorité des moyens des collectivités affectés à la culture en Région, tandis que la part du ministère de la Culture – hors Paris – peut être estimée à 15 à 20 % des dépenses culturelles publiques. L'écart de valeur avec les données nationales disponibles montre aussi qu'il convient de prendre en considération une part d'incertitude quant à ces chiffres du fait de la complexité de l'exercice. Cette part d'incertitude concerne d'autant plus les Régions que celles-ci organisent une grande partie de leur intervention à partir d'axes très transversaux : l'économie et l'emploi, l'aménagement du territoire et la formation.

1. Source ARF, 2011.

2. En 2006, les dépenses culturelles des groupements de communes représentaient 842 millions d'euros. Cf. Jean-Cédric Delvainquière, Bruno Dietsch, « Dépenses culturelles des collectivités locales en 2006 », Culture chiffres 2009-3, ministère de la Culture et de la Communication-DEPS.

3. Selon l'ARF en 2011.

4. Cf. *Les Financements publics de la culture en 2008*. Étude interrégionale Lorraine, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Document de synthèse : ministère de la Culture et de la Communication, ARTECA, ARSV, NACRE, ARCADE, juillet 2012.

5. Cf. *Les Financements publics de la culture en 2008*, p.12.

6. Crédits de fonctionnement/ Sans doubles comptes.

7. Cf. Martin, Cécile, Chaumet, Pascale, *Premiers Repérages sur les politiques des Conseils régionaux en faveur du spectacle vivant - Grenoble : Observatoire des politiques culturelles, 2008* (étude réalisée par l'Observatoire en partenariat avec Arcadi); Marie Deniau, *Les Politiques des Conseils régionaux en faveur des arts plastiques. Premiers repérages*, FRAAP, 2010; Emmanuel Négrier, Philippe Teillet, « La question régionale en culture », in Sylvain Barone (dir.) *Les politiques régionales*, Paris, La Découverte, 2011.

Cependant, comment avancer de manière plus fine dans la connaissance des dépenses culturelles ? Si les enquêtes nationales constituent des points de repère communs nécessaires, leur large focale ne permet pas d'appréhender les réalités territoriales dans leurs spécificités. C'est pourquoi il convient de saluer les différentes initiatives qui contribuent à améliorer notre connaissance des politiques culturelles régionales. C'est le cas du travail entrepris à l'instigation de la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication par quatre agences régionales en vue d'une mise en perspective interrégionale des financements culturels<sup>4</sup>. S'il demeure quelques différences méthodologiques entre les études correspondantes, ce type d'approche coopérative représente un cheminement à approfondir dans les années à venir. Elle confirme que le spectacle vivant représente la première filière soutenue. Dans le cadre des territoires ici pris en compte – Lorraine, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes – 40 à 46 % des budgets culturels régionaux lui sont affectés. Fait remarquable, l'observation des autres domaines d'intervention révèle des différences mineures entre les quatre Régions étudiées, indiquant ainsi une hiérarchie commune dans leurs interventions<sup>5</sup>.

RÉGIONS	LORRAINE		POITOU-CHARENTES		PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		RHÔNE-ALPES	
	Volume M€	%	Volume M€	%	Volume M€	%	Volume M€	%
<b>Spectacle vivant</b>	80,7	42 %	67,6	42 %	287,5	41 %	306,0	46 %
<b>Arts visuels</b>	9,6	5 %	8,6	5 %	32,7	5 %	37,2	6 %
<b>Audiovisuel - Cinéma</b>	2,9	1 %	2,9	2 %	24,3	3 %	14,9	2 %
<b>Livre et Lecture</b>	24,5	13 %	25,8	16 %	86,8	12 %	114,4	17 %
<b>Patrimoine et Architecture</b>	16,7	9 %	15,2	9 %	42,5	6 %	42,2	6 %
<b>Musées</b>	18,7	10 %	13,6	8 %	71,3	10 %	48,5	7 %
<b>Pluridisciplinaire culture</b>	18,4	10 %	8,3	5 %	85,9	12 %	31,4	5 %
<b>Autres*</b>	2,2	1 %	3,0	2 %	6,3	1 %	5,4	1 %
<b>Services culturels **</b>	18,0	9 %	15,7	10 %	70,8	10 %	68,0	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>191,7</b>	<b>100 %</b>	<b>160,9</b>	<b>100 %</b>	<b>708,1</b>	<b>100 %</b>	<b>668,0</b>	<b>100 %</b>

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008<sup>6</sup>

\* Regroupe actions autres domaines, actions transversales et actions non renseignées.

\*\* Certains services spécialisés ont été intégrés dans leur filière culturelle, tels les services transversaux administratifs des bibliothèques départementales. Nous remercions la Nacre de nous avoir transmis ce tableau.

8. Ces enquêtes, réalisées auprès de deux groupes de Régions différents, avec une année d'intervalle comme base (ici 2008, là 2009) indiquent des écarts sensibles en termes de proportion de l'effort accordé par les Régions au spectacle vivant (40 à 46 % des budgets culturels d'un côté, 51 à 60,7 % de l'autre). Il convient de les relativiser en faisant l'hypothèse que les différences de méthodes dans la collecte de l'information peuvent à elles seules justifier ces écarts.

Il serait toutefois hasardeux de tirer des enseignements généraux de cette observation interrégionale car d'autres travaux révèlent des distinctions plus ou moins marquées entre Régions étudiées<sup>7</sup>. Une mise en perspective analogue des Régions Alsace, Limousin et Languedoc-Roussillon présente ainsi des résultats qui confirment d'un côté la prééminence du spectacle vivant, et qui indique de l'autre des variations plus importantes entre certains autres secteurs<sup>8</sup>.



LES DÉPENSES CULTURELLES DES RÉGIONS EN 2009

RÉGIONS	ALSACE		LIMOUSIN		LANGUEDOC-ROUSSILLON	
	Volume M€	%	Volume M€	%	Volume M€	%
Patrimoine	44,00	27,2	14,53	16,7	66,5	15,5
Spectacle vivant	94,40	58,4	44,42	51	258,9	60,7
Arts plastiques	7,00	4,3	12,53	14,4	37,9	8,9
Livre et lecture	1,26	0,8	2,87	3,3	13,4	3,1
Cinéma - Audiovisuel	8,11	5,0	11,8	13,5	24,1	5,6
Culture régionale	6,95	4,3	0,98	1,1	26,4	6,2
<b>TOTAL</b>	<b>161,72</b>	<b>100</b>	<b>87,13</b>	<b>100</b>	<b>42,72</b>	<b>100</b>

Source : Reconstitution personnelle d'après les données des conseils régionaux d'Alsace, du Limousin, de Languedoc-Roussillon collectées par Emmanuel Négrier et Philippe Teillet (2011)<sup>9</sup>.

Dans le spectacle vivant, domaine auquel toutes les Régions accordent une priorité politique et budgétaire, même si « la plupart des politiques régionales répondent (...) à des préoccupations d'aménagement du territoire, plutôt qu'à une approche sectorielle du spectacle vivant ou qu'à un soutien direct à la création »<sup>10</sup>, les dissimilitudes sont lisibles à travers la variété des dispositifs d'action mis en œuvre ainsi qu'à travers les régimes d'accompagnement accordés aux disciplines : théâtre, musiques savantes, actuelles, traditionnelles, danse, arts du cirque, arts de la rue... De plus, institutions et compagnies implantées en Région bénéficient de formes de soutien différentes d'une Région à l'autre<sup>11</sup>. Dans le secteur des arts plastiques, la disparité des moyens qui lui sont affectés dans les budgets de fonctionnement des Régions est sensible, oscillant entre 2 et 11 %, avec une ligne médiane autour de 5 à 8 %. L'analyse montre néanmoins que « l'action régionale en faveur des arts plastiques se fonde, dans une certaine mesure, sur un « socle commun » (Frac, 1 %, aménagement du territoire...) avec le risque, selon Marie Deniau, que le privilège accordé généralement aux Frac « (néglige) une partie des ressources actives et créatives locales »<sup>12</sup>.

Ainsi, les politiques culturelles régionales sont caractérisées par quelques lignes force communes, mais une investigation plus précise laisse entrevoir certaines différences de priorités ou de structuration. Si le spectacle vivant est unanimement privilégié, d'autres secteurs sont traités de manière variable : insistance sur le soutien au patrimoine ici, là au cinéma et à l'audiovisuel, attention particulière pour les arts plastiques ailleurs, etc. Que faire de tels constats ? Comment peuvent-ils participer à la mise en regard des politiques culturelles régionales ? Ils ne deviennent intéressants qu'à partir du moment où ils sont intégrés dans une analyse des situations, des dynamiques, des choix régionaux et locaux, de l'aménagement culturel des territoires, du plan national au plan régional. L'histoire, la configuration territoriale, le rapport entre urbain et rural, la démographie, l'économie locale, le contexte social, la vitalité des milieux artistiques et culturels dans les territoires, la singularité des projets qu'ils développent représentent autant d'éléments qui pèsent sur la façon dont les Régions interviennent dans le domaine culturel. Les comparaisons en termes d'effort budgétaire ont donc un intérêt limité. Elles commenceraient à être parlantes à condition de pouvoir évaluer l'euro culturel d'argent public cumulé par habitant et

9. E.Négrier, Ph. Teillet, op.cit. p. 145. Concernant ces dépenses, il est précisé qu'elles ne tiennent pas compte de certains dispositifs spécifiques (type chèque culture), ni des crédits provenant d'autres directions que celles de la culture.

10. Pascale Chaumet, « Principaux résultats de la mission de repérage », in *L'Observatoire* n°33, mai 2008, p. 101.

11. Cécile Martin, Pascale Chaumet, op.cit. Voir en particulier le tableau des dispositifs régionaux figurant en annexe de cette étude.

12. Marie Deniau, *Les Politiques des Conseils régionaux en faveur des arts plastiques. Premiers repérages*, FRAAP, 2010, p. 25.

par territoire. Même ce critère-là serait discutable car il faudrait le pondérer en tenant compte de la situation socio-démographique, de la configuration urbaine ou des ressources des Régions. C'est la raison pour laquelle, quoiqu'on en ait évidemment besoin, il faut considérer les chiffres avec la distance nécessaire, se défier d'une lecture au premier degré des données quantitatives et tenter de les exploiter au profit d'une évaluation qualitative de l'action.

L'implication pour les arts et la culture des Régions n'est pas la conséquence de compétences obligatoires qu'elles auraient en charge, mais celle d'une volonté d'assumer un rôle dans le développement culturel territorial, de prendre leur place en somme, mais comme toutes les autres autorités territoriales que sont les Villes, les intercommunalités et les Départements. Les Régions à cet égard ont agi dans le même esprit général que ces autres collectivités grâce à la clause de compétence générale dont elles bénéficient et qui a permis cet engagement. On comprend ici aussi combien l'autonomie des collectivités s'est révélée un facteur déterminant de leur prise de responsabilité en faveur de la culture.

### **Complémentarité, subsidiarité, transversalité**

Longtemps, l'action culturelle des Régions a été critiquée pour son manque de lisibilité. La plus jeune des collectivités locales avait évidemment à trouver ses marques dans le système des politiques culturelles, à poser un certain nombre de principes et à bien imaginer son implication. Fallait-il par exemple que les Régions interviennent de manière uniquement subsidiaire, c'est-à-dire apporter leur contribution à l'endroit où les autres ne sont pas impliquées? Fallait-il qu'elles interviennent de façon complémentaire en lien avec les autres collectivités? En définitive, les Régions ont travaillé selon ce double principe en tenant compte à chaque fois de leur contexte territorial et de la situation générale des politiques culturelles, nonobstant des différences d'engagement qui restent sensibles. Les Régions ont aussi régulièrement insisté pour souligner que leur contribution à la culture s'articulait fermement avec leurs compétences de base : l'économie, l'aménagement du territoire, la formation. C'est une manière d'indiquer, avant que le sujet ne revienne par d'autres chemins, notamment à travers les problématiques de la gouvernance et du développement durable, que la culture représente aussi une dimension transversale de leur action. Mais dans la réalité, les choses ont toujours été plus complexes que cela et le discours culturel des Régions – outre qu'il était inspiré par une prudence budgétaire bien comprise – visait aussi à éviter le piège du clientélisme d'une part et à encadrer au mieux leur effort.

Si les Régions interviennent différemment dans le champ culturel selon leur histoire, leur contexte ou en fonction de leurs priorités, elles ont toutes renouvelé leurs politiques culturelles en renforçant leurs services, en développant des dispositifs et des conventions multiples et en confiant, de conserve avec l'État dans des cadres contractuels variables, des missions à des organismes associés, notamment de type agence régionale. Le paysage de ces agences ou missions varie d'une Région à l'autre. Elles sont généralement sectorielles, pour le spectacle vivant, avec des subdivisions pour la musique parfois, pour le cinéma ou l'audiovisuel, pour le patrimoine, pour le livre et l'édition. Les arts plastiques sont plus rarement pris en compte à ce niveau. Cependant, les Régions contribuent aux Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) qui, avec le temps, ont été de plus en plus associés avec des lieux d'exposition. Elles participent aussi à d'autres fonds régionaux concernant les musées ou les bibliothèques (Fram, Frab). Ainsi, on ne trouve jamais la même configuration d'agences d'une Région à l'autre. Quelques Régions se sont dotées d'organismes qui ont des fonctions plus transversales. C'est par exemple le cas en Limousin d'ORACLIM,

qui intervient sur l'ensemble du champ culturel (spectacle vivant, cinéma et audiovisuel, livre, arts plastiques et patrimoine), une configuration plutôt rare, du Transfo en Auvergne qui couvre le spectacle vivant et le livre et la lecture ou encore de l'Orcca en Champagne-Ardenne. En Alsace, l'Agence culturelle d'Alsace abrite à la fois le Frac, un lieu d'exposition et accompagne l'ensemble du spectacle vivant. Arcade en Provence-Alpes-Côte d'Azur assure également un tel accompagnement et comporte en interne un service d'observation culturelle, tout comme l'ARSV en Poitou-Charentes ou Spectacle vivant en Bretagne. Outre des actions d'accompagnement de la création artistique en termes de production, diffusion, information ou formation, quelques agences prennent en charge des missions ciblées d'opérateur ou de programmateur comme Culture O Centre en Région Centre avec le festival Excentrique ou l'Oara en Aquitaine grâce à la salle équipée dont elle dispose à Bordeaux. Arteca constitue en Lorraine un centre de ressources ayant vocation à prendre en compte l'ensemble des activités culturelles dans ses enquêtes tandis que Spectacle vivant en Lorraine, le CEFEDM et la Mission voix complètent le paysage des outils régionaux dans le seul domaine du spectacle vivant. De même en Languedoc-Roussillon, Réseau en scène et l'Obster se partagent la tâche. En Île-de-France, Arcadi et l'Ariam se partagent également la tâche dans une Région où l'offre et les ressources artistiques sont particulièrement importantes. Entre les deux Normandie, l'Odia représente une démarche originale d'interterritorialité. Signalons encore que certaines agences traversent une période de redéfinition plus ou moins importante de leur périmètre d'action comme la Nacre en Rhône-Alpes. Par ailleurs, quelques Régions ne recourent pas à un organisme de type agence. Dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, l'organisation des politiques régionales connaît des différences tout aussi notables que dans le spectacle vivant. Les compétences de ces agences sont assez variables, y compris dans un domaine commun. A géométrie variable, elles ont pour tâche d'accompagner le secteur professionnel, de produire de l'information, de soutenir éventuellement la création, la production, la diffusion, la formation, la mutualisation, la mise en réseau, la mobilité artistique, les coopérations.

Avec le temps, nombre de ces agences ont imprimé leur marque, leur savoir-faire et leur spécificité. Cependant, les perturbations qui ont touché quelques-unes d'entre elles en 2011 témoignent d'interrogations qui se sont exprimées ici et là. Leurs missions sont-elles clairement énoncées? L'attente des partenaires est-elle convergente? Faut-il regrouper certaines missions ou au contraire préserver des spécificités pertinentes? Le cadre régional est-il toujours approprié? Quelles politiques interrégionales conviendrait-il d'imaginer autour des services qu'elles assument? Les règles du jeu liant les agences à leurs tutelles institutionnelles sont-elles suffisamment explicites? La montée en puissance des services culturels des Régions justifie-t-elle une recomposition des outils d'action régionale? Autant de questions récurrentes. Considérant certaines de ces interrogations, François Deschamps remarque avec humour et lucidité qu'il n'est pas aisé de satisfaire plusieurs patrons – la Drac, la Région, un conseil d'administration et les acteurs culturels<sup>13</sup>.

13. François Deschamps, « Les Conseils Régionaux, les Drac et leurs Agences Régionales », *Lettre d'information du réseau culture*, 01/12/2012, territorial.fr. Sur le même sujet, on consultera également le rapport de l'Inspection générale des Affaires culturelles établi par Anne Chiffert et Gilles Butaud diffusé en juillet 2012 : *Les agences régionales : un atout pour le spectacle vivant*.

### Concertation, médiation, coopération

Les Régions se sont fréquemment appuyées, tout particulièrement après 2004 mais même auparavant, sur un important travail de concertation, de dialogue avec les acteurs culturels. Ce travail de fond que la plupart des Régions ont mené a été déterminant, tant pour leur permettre de mieux appréhender les professionnels œuvrant sur leur territoire que pour être mieux identifiées par eux. Ces démarches ont favorisé implicitement la formation et même la co-formation des acteurs, leur reconnaissance mutuelle, c'est-à-dire en définitive la construction d'un tant soit peu de culture commune entre les professionnels du secteur.

D'une certaine façon, l'éclatement de la crise du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel en 2003 a été un moment fondateur dans l'histoire des politiques culturelles régionales. Face à la crise de l'emploi ainsi révélée, il est incontestable que les Régions ont largement pris leur part de responsabilité<sup>14</sup>. De ce point de vue, l'augmentation des budgets consacrés au spectacle vivant en témoigne. Avec le temps, à la faveur de ces rencontres, avec l'expérience et le dialogue, les acteurs eux-mêmes ont beaucoup évolué dans l'idée qu'ils se faisaient du rôle des collectivités territoriales dans les politiques culturelles. Ce changement d'état d'esprit contraste avec celui qui inspirait encore, durant la première partie des années 2000, un discours résiduel opposant l'État, puissance protectrice et impartiale, aux collectivités auxquelles auraient forcément manqué la hauteur de vue et le professionnalisme nécessaires pour apprécier la situation de la création ou de la diffusion de manière éclairée. L'engagement des Régions au profit des arts et de la culture est aujourd'hui tangible, même si en comparaison avec certaines de leurs homologues européennes, leur capacité d'intervention culturelle est moindre. On relèvera néanmoins, dans le contexte actuel de crise, un retrait important de l'investissement de Régions européennes pour la culture (Espagne, Grande-Bretagne, Italie...). En France, elles ont progressivement renforcé leur capacité de synthèse, leur position d'équilibre entre distance et proximité qui les consacrent comme niveau stratégique d'intervention publique dans le domaine culturel. S'il est vrai qu'elles ont largement élaboré leurs politiques dans le prolongement de l'organisation disciplinaire du ministère, elles sont de plus en plus nombreuses à approfondir leur approche d'enjeux transversaux, sur le numérique, l'éducation artistique et culturelle, les pratiques artistiques, les relations université-culture, le développement durable et l'invention d'agendas 21 de la culture. Elles occupent de plus en plus une situation qui leur permet de mobiliser l'ensemble des acteurs et des collectivités publiques du territoire régional. Mais sont-elles toujours attendues pour assumer cette fonction de médiation politique<sup>15</sup> ?

La réflexion sur la décentralisation mérite d'être reprise, clarifiée et rendue plus lisible aux yeux des citoyens. De ce point de vue, la loi relative à la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 représente un véritable défi pédagogique ! La technicisation et la complexification des cadres d'action institutionnels sont-elles l'expression d'une plus grande intelligence de notre gouvernance ou le reflet d'une difficulté française à réformer et à indiquer une direction sans ambiguïté ? Toutes les dimensions de la décentralisation sont à reconsidérer : du rôle territorial de l'État aux rapports État-collectivités, de l'esprit et des règles de coopération entre les collectivités territoriales à la clarification de leurs compétences. Le tout étant largement conditionné par l'établissement d'un cadre fiscal plus équilibré. Le rôle territorial de l'État s'est affaibli dans la dernière décennie. Absorbé par sa propre réforme, tandis que les collectivités territoriales accroissaient leurs responsabilités, il a laissé entière la question de la redéfinition de sa mission vis-à-vis des territoires. Faut-il pousser cette logique jusqu'à transférer moyens et personnels des Drac aux Régions ? L'idée est parfois avancée. La progression de l'expertise interne des Régions tout au long des dernières années pourrait justifier cette hypothèse. Elle n'est pas non plus exempte de risques tant budgétaires que politiques. Cependant, dans notre système culturel, le concours de l'État au niveau territorial représente pour un certain nombre d'acteurs et d'élus un élément de stabilité, nonobstant les flottements constatés dans les dernières années. D'ailleurs, sans le concours de services déconcentrés, le ministère de la Culture ne perdrait-il pas une grande part de sa justification ? Un ministère qui serait moins en prise avec les territoires conserverait-il sa capacité de défendre l'ensemble des services publics culturels<sup>16</sup> ? Toutefois, l'hypothèse du maintien des Drac en l'état ne suffit pas. Sans un nouvel élan, un sens revisité de leur action, le statu quo les fragiliserait davantage. Des choix clairs et audacieux, quelle que soit la perspective choisie, sont nécessaires.

14. Cf. J.-P. Saez, « L'avenir de la culture au miroir de la Région », in *L'Observatoire* n°26, été 2004.

15. Lors d'une concertation des acteurs du spectacle vivant organisée par la Région Rhône-Alpes en 2005, René Rizzardo avait estimé que l'heure était désormais venue pour les Régions d'endosser davantage cette fonction de « médiation politique ». Cf. aussi Philippe Poirrier, René Rizzardo, (dir.), *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*, Paris : La Documentation Française, 2009.

16. Cf. l'excellente synthèse réalisée sous la direction de Jacques Léger et Jean-Marie Pontier à ce sujet : *Les Services publics culturels*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2012.

La question du rapport entre les collectivités territoriales elles-mêmes constitue un autre sujet majeur. Il ne s'agit pas seulement de coopérer sur des projets communs, il s'agit pour les collectivités d'inventer des partenariats structurants, nourris de connaissance partagée de leurs actions, conçus dans la perspective d'un développement local durable. Les Régions, Départements, Villes, intercommunalités, métropoles – puisqu'en toute hypothèse cette architecture générale sera maintenue – doivent repenser leurs relations dans cette perspective, s'appuyer sur des cadres contractuels innovants, approfondir leurs complémentarités, intégrer la problématique de l'interterritorialité pour être au plus près des logiques de vie et de transformation des territoires, faciliter les expérimentations locales, multiplier les évaluations qualitatives, développer des chantiers de connaissance coopératifs entre collectivités de même échelon et entre collectivités de différents échelons.

L'accompagnement de l'innovation artistique et culturelle – une notion certes toujours difficile à objectiver – et son corollaire, l'émergence de jeunes générations, ne relèvent pas encore aujourd'hui d'une responsabilité clairement identifiée. Les Régions ne seraient-elles pas pleinement dans leur rôle en se situant avec fermeté sur ces enjeux et en s'impliquant dans le soutien des expérimentations correspondantes ? Des milliers de jeunes gens suivent des formations pour se professionnaliser dans le champ artistique et culturel. Comment sont-ils accueillis ? Quelles perspectives leur sont offertes ? Que faire de leur engouement ? Comment emploi et formations sont-ils mis en rapport ? À cet égard encore, les Régions peuvent jouer davantage de leur faculté médiatrice, de leurs compétences en matière d'économie territoriale, d'emploi ou d'université et de recherche.

Dans l'époque actuelle, on prête aux Régions et aux territoires métropolitains en premier lieu la capacité de fournir quelques réponses essentielles aux nouveaux défis que soulèvent les arts et la culture. Si les Régions sont appelées à accroître leur rôle dans les années à venir dans ces domaines, elles seront d'autant mieux en mesure de le faire qu'elles n'hésiteront pas à continuer de faire face aux mutations de la culture pour mieux éclairer leur propre positionnement. À l'âge de la mondialisation que nous traversons, et compte tenu des changements qu'elle engendre, cette disposition d'esprit est indispensable. Les Régions seront également sollicitées pour développer leur capacité d'écoute, de rassemblement et de dialogue avec les acteurs culturels et les citoyens, renforcer leur expertise et promouvoir des contrats de coopération locaux fondés sur un principe de co-construction des politiques culturelles. Toutefois, comment cette nouvelle page pourrait-elle s'écrire si l'action culturelle publique n'est pas réaffirmée comme un enjeu politique de premier plan ? Pour pouvoir relever cet enjeu, qui déborde largement du cadre national et interpelle l'Europe, la France doit en outre poser un nouvel acte de décentralisation. Saura-t-on en dessiner une architecture plus lisible, clarifier les responsabilités, redynamiser la coopération des collectivités et promouvoir un droit élargi à l'expérimentation ? Un véritable droit à l'innovation, l'endroit même où les Régions ont toute leur pertinence ?

**JEAN-PIERRE SAEZ**

Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles

# Atelier « Europe et international »

## PRÉSIDENTE

**Farida Boudaoud,**  
vice-présidente  
déléguée à la Culture  
et à la Lutte contre les  
discriminations de la  
Région Rhône-Alpes

## ANIMATION

**Jacques Bonniel,**  
maître de conférences  
en sociologie,  
Université Lyon II

## INTERVENTIONS LIMINAIRES

**Région Lorraine,  
Karine Cathelain,**  
chargée de mission  
sur les questions  
transfrontalières

**Région Rhône-Alpes,  
Jean-Paul Angot,**  
directeur  
de l'espace  
André Malraux,  
Scène nationale  
de Chambéry  
et de la Savoie

**Relais Culture  
Europe,  
Pascal Brunet,**  
directeur

La dimension européenne et internationale de l'action culturelle n'est pas un courant dominant, ni des politiques culturelles, ni des relations extérieures, d'autant plus que l'action extérieure des Régions prend la forme d'une coopération dite décentralisée, distincte de la diplomatie interétatique dans ses objectifs, ses capacités d'action et ses modes opératoires. On a donc là une politique peu autonome, qui dépend d'autres secteurs et dispose d'un champ d'action qui paraît a priori limité, pour ne pas dire réduit. Cependant, l'atelier a montré que la dimension européenne et internationale soulève des enjeux essentiels pour le développement culturel des Régions. On constate un véritable dynamisme dans ce domaine, avec des initiatives et de nombreux questionnements.

L'atelier, introduit par Mme Farida Boudaoud, vice-présidente déléguée à la Culture et à la Lutte contre les discriminations de la Région Rhône-Alpes, a permis de croiser les points de vue, à travers :

- › une expérience institutionnelle eurorégionale, avec le développement d'une action culturelle dans le cadre de l'Espace culturel de la Grande Région, organisation transfrontalière pionnière située dans un espace emblématique de la construction européenne (intervention de Mme Karine Cathelain) ;
- › un état des lieux prospectif des grands enjeux des relations culturelles pour les Régions européennes au sein du « village global », dans un monde en mutation rapide, dont l'évolution impacte les échanges et flux culturels (intervention de M. Pascal Brunet) ;
- › un témoignage d'acteur sur Carta Bianca, un des projets phares de la coopération culturelle franco-italienne – voire « savoyardo-piémontaise » – pour 2007-2013 (intervention de M. Jean-Paul Angot).

Cet atelier a permis de questionner et d'approfondir à la fois les enjeux (1), les dynamiques (2) et les perspectives (3) de l'action et des relations culturelles extérieures des Régions.

## 1 Enjeux

### 1.1. L'Europe : un enjeu per se

L'Europe n'est plus aujourd'hui un horizon externe pour les Régions, mais c'est plutôt le pas de la porte, l'horizon immédiat des politiques culturelles régionales. L'importance de l'échelle européenne est renforcée par le fait que la construction européenne a favorisé la montée en capacité politique des Régions européennes. Les Régions européennes partagent de nombreuses problématiques sur le plan culturel, et ce, à plusieurs niveaux :

- › certaines Régions partagent une histoire commune qui dépasse les frontières étatiques : les territoires de la Grande Région ont plusieurs fois été unis au sein de la même entité sociopolitique, Chambéry a fait partie des États de Savoie dont elle a été un temps la capitale et l'on pourrait multiplier les exemples : Catalogne, Sud-Tyrol, Régions de l'Øresund ou de la Saxe ;

› dans le contexte actuel, les Régions sont amenées à développer des actions communes afin de constituer une masse critique européenne qui soit réellement compétitive pour peser à l'échelle globale, par rapport aux productions et flux culturels qui émanent d'autres aires culturelles dans le monde.

En ce sens, l'Europe de la culture représente un véritable défi, pour passer d'une coopération culturelle classique, faite de projets ponctuels, au coup par coup, à une « communautarisation culturelle européenne ». Les Régions ont un rôle majeur à jouer dans cette évolution, à la fois par leur dimension géohistorique transeuropéenne pour certaines d'entre elles, par leur statut d'espace pertinent de localisation des activités et des services dans le cadre d'une économie post-fordiste et par leurs possibilités accrues de développer une paradiplomatie, une action extérieure menée en parallèle à celle des États.

## 1.2. La spécificité des Régions françaises

Institutions de création récente, les Régions sont les plus jeunes des collectivités territoriales. La plupart des Régions françaises disposent d'un capital identitaire de départ assez faible, par exemple les Régions Centre ou Rhône-Alpes. Ces éléments sont autant d'enjeux à prendre en compte lorsqu'il s'agit de coopérer avec des Régions issues d'autres systèmes institutionnels : entités subétatiques issues d'États fédéraux, communautés espagnoles ou belges, administrations déconcentrées dans certains cas, etc. Comment trouver un terrain d'entente, construire des objectifs partagés et faire fonctionner un partenariat au-delà des dissymétries administratives, quand on ne partage pas le même chemin de développement ni les mêmes prérogatives ?

Autre spécificité, la faiblesse relative des budgets des Régions françaises, face parfois à d'autres autorités subétatiques qui lèvent leurs propres impôts. Il y a un enjeu pour les Régions françaises, par souci de cohérence budgétaire et de rationalisation économique, de lier l'action culturelle extérieure à leurs domaines d'intervention privilégiés : développement économique et innovation, aménagement du territoire, formation professionnelle... Dès lors, comment conjuguer cette approche transversale avec des exigences de professionnalisation et de critères de qualité sectoriels, au risque de tomber dans des logiques d'instrumentalisation stricto sensu ?

## 2 Tendances et dynamiques

### 2.1. Relations culturelles extérieures et marketing territorial

De façon assez similaire à la diplomatie culturelle interétatique, les Régions font de leurs relations culturelles extérieures un vecteur de *regional branding* : la projection culturelle contribue à renforcer l'identité institutionnelle de la Région concernée. Par exemple, l'implication de la Région Lorraine dans un dispositif inédit tel que l'Espace culturel de la Grande Région conforte son image de Région pionnière de la coopération transfrontalière. Parallèlement, l'Espace culturel est aussi une « vitrine identitaire » pour la Grande Région, dont l'existence est surtout liée au volume exceptionnel des mobilités transfrontalières quotidiennes des travailleurs.

La mondialisation des échanges et produits culturels donne également à cette dynamique de marketing culturel Régional une dimension socio-économique : la projection culturelle extérieure permet aux Régions de se positionner dans les flux culturels

mondiaux avec pour objectif de renforcer leur attractivité. Par exemple, le soutien affiché de la Région Rhône-Alpes à l'industrie de l'image animée et du film d'animation contribue à positionner cette Région comme territoire d'innovation et d'excellence dans ce secteur, à une échelle internationale.

## 2.2. Pour une action culturelle extérieure durable

L'atelier a mis en relief la tendance à inscrire les relations et actions culturelles extérieures dans la durabilité, sur un plan à la fois interne et externe :

- > l'inscription des projets et dispositifs de coopération dans la longue durée, accompagnée de ressources pérennes, est une garantie supplémentaire de viabilité économique pour le secteur culturel concerné et donc pour l'économie culturelle Régionale;
- > un traitement adéquat de la question de la diversité culturelle requiert également des projets internationaux et européens de long terme, qu'il s'agisse de valoriser les cultures issues des récentes vagues d'immigration ou les cultures régionales géohistoriques et subétatiques.
- > seules des relations et coopérations culturelles pérennisées peuvent donner lieu à un véritable échange de bonnes pratiques, de savoir-faire ou d'expertise, voire à un « transfert de technologie culturelle » dans certains cas;
- > les projets de coopération doivent aussi être l'occasion de remettre en question nos propres pratiques pour les faire évoluer;
- > la durabilité des relations et actions culturelles extérieures dépend aussi de leur capacité à s'inscrire dans des démarches de partage et de solidarité.

## 3 Perspectives

### 3.1. Une complexité procédurale et administrative à dépasser

Sur le plan opérationnel, le développement des relations culturelles est complexe. Il faut assumer et dépasser les différences de perception, de gestion et d'administration. Ces différences restent fortes même entre territoires frontaliers partageant une géohistoire commune : la frontière peut unir autant que diviser. Cette complexité, si elle est incontournable, n'est pas pour autant insurmontable : l'Espace culturel Grande Région fonctionne avec un conseil d'administration de vingt-cinq membres, représentant différents niveaux de compétences et d'autorités territoriales.

Par ailleurs, les structures de trop petite taille ont des difficultés à mobiliser des financements de l'Union européenne – programmes culturels ou de coopération territoriale – en raison des contraintes administratives et financières que la gestion de ce type de projets implique. Pour faire face à cette situation, il est possible de mettre en place des dispositifs de microfinancements comme cela a été le cas dans le cadre de l'Espace culturel de la Grande Région, ou encore dans l'Eurorégion du Rhin Supérieur.

### 3.2. Une Europe de la culture à réinventer

La construction culturelle de l'Europe est à une étape cruciale de son développement. Il est nécessaire de passer des modèles classiques de coopération – présentés comme éculés et « bricolés » – à la définition d'une véritable stratégie culturelle commune : une approche structurante qui implique l'Europe et ses espaces de voisinage, de Moscou à Istanbul, des marges méditerranéennes aux Régions orientales. Pour cela, les Régions ont un rôle clé à jouer en tant que forces d'innovation, afin de construire une doctrine et des outils pour une stratégie culturelle européenne. Il s'agit de capitaliser



et mutualiser les expérimentations et innovations qui permettent de nourrir cette stratégie. L'exemple de Rhône-Alpes montre que l'on peut passer, progressivement, d'un simple schéma d'action à une véritable stratégie, comme dans le cas de l'enseignement supérieur. De plus, un tel processus de régionalisation de la diplomatie culturelle européenne permettrait, selon certains participants, de faire le lien entre local et global tout en garantissant une action plus proche des citoyens.

Les Régions françaises disposent pour cela d'atouts non négligeables. Le réseau des Scènes nationales, par exemple, est sans équivalent en Europe, tout comme le réseau des Fonds régionaux d'art contemporain. Projeter cet héritage « Malraux-Lang » dans la mondialisation, ce n'est pas l'affaiblir, mais plutôt le défendre et valoriser le potentiel d'expertise des acteurs culturels français en matière de formation, à l'étranger, des futurs leaders culturels. Pour certains, c'est un domaine où il faudrait mieux se positionner plutôt que d'essayer de reproduire des stratégies de diplomatie culturelle d'influence plutôt anglo-saxonne.

Sur un plan plus géopolitique, plusieurs Régions françaises sont potentiellement bien positionnées par rapport aux flux culturels mondiaux : une Région-métropole d'envergure globale, l'Île-de-France ; des Régions au cœur de la dorsale européenne de développement, Île-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais notamment ; des Régions engagées dans l'espace euroméditerranéen : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Par ailleurs, les Régions françaises d'outre-mer peuvent être des relais précieux d'une stratégie culturelle extérieure européenne, permettant une ouverture de la coopération vers les zones Amérique-Caraïbes et océan Indien.

### 3.3. L'interterritorialité comme dispositif d'action publique

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie renouvelée pour l'action culturelle extérieure des Régions supposent une gouvernance coopérative, à une échelle interterritoriale, c'est-à-dire une concertation, voire une articulation, entre les différents niveaux d'intervention :

- > **entre Régions et services de l'État** : ministères de la Culture et des Affaires étrangères, Institut français, réseau culturel français à l'étranger, directions régionales des affaires culturelles ;
- > **entre Régions et autres collectivités** : cela concerne notamment les métropoles dont le développement pose la question de la complémentarité entre actions régionales et actions métropolitaines ;
- > **entre Régions elles-mêmes** : la coopération interrégionale peut représenter une échelle d'envergure pertinente pour des actions européennes et internationales, comme par exemple le projet que les Régions Rhône-Alpes et Basse-Normandie développent dans le domaine de l'Inventaire avec des partenaires de la Région Atsinanana à Madagascar. La coopération interrégionale est aussi un moyen pour certaines Régions françaises, a priori plus isolées, de se positionner dans les flux culturels mondiaux à travers la coopération avec leurs homologues ;
- > **entre professionnels et opérateurs** : la mise en réseau et les actions de lobbying des professionnels et opérateurs sont essentielles pour ancrer les actions sur le terrain, leur donner du poids et une réelle ambition européenne et internationale. Or, les acteurs français semblent devoir se mobiliser un peu plus en la matière.

Ces débats et perspectives s'inscrivent dans un contexte en évolution. Des incertitudes demeurent quant à l'impact de la réforme territoriale en France sur les relations culturelles extérieures des Régions ou encore sur les implications culturelles de la crise financière et monétaire en Europe. Comme l'ont rappelé les participants à l'atelier, les réponses à ces questions dépendent pour beaucoup de l'arbitrage politique en la matière.

**THOMAS PERRIN**

Politologue, Institut universitari d'estudis europeus, Barcelone

# Atelier « Emploi, formation et enseignements »

## PRÉSIDENTE

**Emmanuèle Jeandet-Mengual**, Vice-présidente déléguée à la Culture de la Région Haute-Normandie

## ANIMATION

**Jean-Pascal Quilès**, directeur adjoint de l'Observatoire des politiques culturelles

## INTERVENTIONS

### LIMINAIRES

Région Haute-Normandie,  
**Arnaud Coignet**, chef du service Culture

Région PACA,  
**Vincent Mazer**, chargé de mission Emploi-Formation

Le lien entre formation et emplois artistiques est essentiel, car il détermine en grande partie la qualité de l'offre artistique sur les territoires, mais également la pérennité des structures culturelles. L'objectif principal de l'atelier était de réfléchir aux problématiques relatives à l'enseignement artistique, aux formations professionnelles et aux conditions d'emploi. Plus précisément, il s'agissait de se pencher sur le rôle que peuvent jouer les Régions, dans un contexte de politique culturelle décentralisée, afin de soutenir l'offre de formation artistique et d'accompagner la professionnalisation et les conditions d'emploi. Les débats se sont organisés autour de deux principaux axes de réflexion :

- > l'emploi artistique et les dispositifs d'accompagnement à l'emploi ;
- > l'enseignement artistique et les questions relatives à la loi de 2004 sur « les libertés et responsabilités locales ».

## 1 Emploi et dispositifs d'accompagnement à l'emploi culturel : un renouveau de l'aide régionale

Les échanges relatifs aux problématiques de l'emploi artistique et du rôle de la Région en termes d'accompagnement à cet emploi, ont fait émerger deux logiques d'action possibles pour la collectivité territoriale concernée. Une première logique insiste sur le rôle de la Région en matière d'aide à la pérennisation des structures d'offre culturelle. La seconde logique souligne les apports de la mutualisation des emplois dans le champ culturel et confie à la Région une mission de soutien à ces emplois mutualisés.

### 1.1. Les dispositifs d'aide à l'emploi culturel : une logique d'aide à la pérennisation des structures

Au cours de l'atelier, les débats ont porté sur la nécessaire adaptation des dispositifs d'aide à l'emploi proposés par les Régions. Il apparaît en effet qu'aujourd'hui, l'aide à l'emploi culturel doit être pensée dans une logique d'aide à la viabilité économique et à la pérennisation des activités et des entreprises culturelles. Cela suppose, pour la Région, de repenser ses dispositifs d'accompagnement dans une logique stratégique et prospective. La question de l'amélioration des conditions d'emploi dans le secteur culturel ne peut être résolue par des mesures de court terme, mais doit être envisagée dans le long terme. Il s'agit ainsi de passer d'une logique de pure « aide à la création artistique » à une véritable logique « d'accompagnement à la pérennisation des projets ». La viabilité économique des structures porteuses de projets devient, dès lors, la question centrale des dispositifs d'accompagnement à l'emploi proposés par les Régions.

Un exemple d'action, le « dispositif d'aide à l'emploi Adac » (Agent de développement artistique) mis en place depuis 1999 par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), illustre cette démarche. Vincent Mazer, chargé de mission emploi-formation pour la Région PACA, a relaté cette expérience au cours de l'atelier. Ce dispositif se présente de façon assez classique, comme un soutien régional au financement de postes permanents au sein de structures culturelles. Chaque année en effet, une quarantaine d'associations ou entreprises, exerçant leur activité dans le champ culturel,

bénéficient de l'octroi d'un financement, visant à aider à la création d'un poste en contrat à durée indéterminée au sein de chaque structure concernée. Ce financement, accordé pour trois ans, est dégressif d'année en année, afin d'inciter la structure bénéficiaire à prendre en charge progressivement l'intégralité du coût du poste.

Outre l'aide à l'emploi accordée dans le cadre de ce dispositif, l'apport innovant de ce dernier repose sur la mise en place d'une véritable réflexion stratégique, menée en amont avec les structures potentiellement bénéficiaires. Le financement des postes ADAC est en effet conditionné à la constitution d'un dossier, au sein duquel les entreprises et associations culturelles doivent réfléchir, dans une logique prospective, à leurs besoins administratifs, techniques, artistiques, à leurs contraintes économiques et par là même, aux conditions de viabilité économique de leur activité. Au cours de plusieurs entretiens, réalisés avec le service culturel « formation et emploi » de la Région, les structures susceptibles de bénéficier de l'aide à l'emploi Adac, sont ainsi amenées à prendre conscience de la nécessaire mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines. Cette dernière implique, pour ces structures, d'être capables de prévoir les compétences essentielles au développement de leur activité et de définir les niveaux de rémunérations adéquats pour les postes qui en découlent.

## **1.2. Les dispositifs d'aide à l'emploi artistique : une logique de mutualisation des ressources**

La seconde logique, au sein de laquelle doivent s'inscrire les dispositifs d'aide à l'emploi portés par les Régions, a été soulignée au cours de l'atelier. Il s'agit de soutenir la mise en réseau des acteurs culturels d'un territoire en aidant au financement de postes mutualisés entre plusieurs structures.

L'expérience de la Région Haute Normandie, rapportée par Arnaud Coignet, responsable du service culturel régional, s'inscrit dans cette logique. Un dispositif d'« aide aux groupements d'employeurs culturels » a été mis en place par ses services depuis 2005. Ce dispositif vise à instaurer une plateforme administrative partagée entre plusieurs compagnies de spectacle vivant, en finançant sur fonds publics régionaux un ou deux postes supports par groupement d'entreprises. Répondant à un objectif de mutualisation des moyens administratifs et des compétences, ce dispositif encourage également le maintien des emplois et l'appui à la professionnalisation des compagnies.

Après une première phase d'expérimentation du dispositif qui a concerné cinq groupements d'entreprises culturelles, il ressort que la mutualisation des postes entre compagnies est plus efficace lorsqu'il s'agit d'emplois relatifs aux fonctions de gestion et d'administration, plutôt qu'aux fonctions artistiques (ex. : production...). Cela tient principalement à la logique très spécifique et très personnelle des professions de la création artistique, moins adaptée à une mutualisation des ressources. Il ressort surtout qu'avant la mise en place de tout dispositif d'accompagnement, il est nécessaire de procéder à un réel diagnostic des besoins des structures culturelles du territoire, afin de comprendre l'historique et les spécificités des compagnies concernées et de rendre cohérente l'offre de compétences mutualisée avec les manques observés au sein des structures.

Sur la base de cet exemple, de nombreux échanges se sont ensuite focalisés sur les problématiques relatives à la logique de mutualisation dans le secteur culturel. D'autres formes juridiques de coopération ont notamment été évoquées, telles les sociétés coopératives...

## 2 Enseignement artistique : le défi du CEPI

Concernant le second thème de l'atelier, en lien avec les problématiques de l'enseignement artistique, les débats ont essentiellement porté sur l'actuelle polémique relative à l'application de l'article 101 de la loi sur les « libertés et responsabilités locales ». Cette loi, adoptée en 2004, précise en effet que les Régions ont désormais en charge l'organisation et le financement du Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) dans le champ de l'enseignement artistique. Cette loi a été suivie en 2005 de l'adoption du décret n°2005-675 portant organisation du CEPI et création des Diplôme nationaux d'orientation professionnelle (DNOP) de musique, danse et art dramatique. Ce décret fait actuellement l'objet d'un blocage retardant sa mise en œuvre.

Ce sont essentiellement les raisons de ce blocage, qui ont été au cœur des échanges au sein de l'atelier. Il ressort que si le contenu de la loi provoque certaines réticences de la part des acteurs de l'enseignement artistique, c'est surtout les conditions concrètes de son application qui apparaissent complexes.

### 2.1. Le CEPI : un dispositif de formation artistique professionnelle qui génère des réticences

Le CEPI est un cycle de formation s'effectuant sur une durée de deux à quatre ans et « destiné à approfondir la motivation et les aptitudes des élèves en vue d'une orientation professionnelle. [...] Il dispense un enseignement permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique confirmée et une culture musicale, chorégraphique et théâtrale ».

Cette formation est sanctionnée par un DNOP qui permet ensuite de se présenter à une formation professionnelle supérieure. La particularité du CEPI est que son architecture se fonde sur la pluridisciplinarité dans le cadre d'un parcours : aux côtés de la discipline dominante choisie par l'élève, existent des modules (associés, complémentaires et optionnels).

Cette particularité pose deux problèmes qui génèrent des réactions différentes selon les acteurs interrogés. Le premier est celui du nécessaire regroupement des structures de formations d'enseignement artistique (notamment sous forme d'Établissement public de coopération culturelle), afin d'être en mesure de dispenser cette formation pluridisciplinaire. Les structures actuelles d'enseignement artistique soulignent notamment les disparités des logiques de formation propres aux spécificités disciplinaires. Le second problème tient à la définition même de cette formation dite « initiale », qui selon les Régions ne relève donc pas de leurs compétences en matière de formation professionnelle. Elles ont en effet observé que le CEPI n'est pas un diplôme professionnalisant et ne peut donc s'inscrire dans le cadre des plans régionaux de développement des formations professionnelles (PRDF).

### 2.2. Le CEPI : un dispositif à la mise en œuvre complexe

En dehors de la problématique des contenus relatifs au CEPI, c'est surtout sa mise en œuvre concrète qui apparaît complexe et suscite différentes questions. Le problème essentiel relève de la répartition des compétences en matière d'enseignement spécialisé, entre l'État et les Régions. Si ces dernières sont majoritairement opposées à la mise en œuvre du CEPI, c'est qu'elles considèrent que le transfert de compétences n'est pas compensé par une décentralisation suffisante de crédits. Il semble que demeure une grande différence d'estimation entre l'État et les Régions du montant financier néces-

saire pour garantir le développement de ce cycle d'enseignement. Ce problème est d'autant plus prégnant que les Régions, à l'instar des autres collectivités publiques, sont aujourd'hui confrontées à une raréfaction de leurs ressources budgétaires et un contexte de resserrement des dépenses.

Face à cette situation de blocage, des tentatives de discussions entre professionnels de l'enseignement et élus ont été lancées. Le rapport de la Commission des affaires culturelles du Sénat, présenté par Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime, en juillet 2008, en est l'illustration. Intitulé « Décentralisation des enseignements artistiques : orchestrer la sortie de crise », ce rapport a donné lieu à de nombreux échanges entre praticiens. Le CEPI n'y est pas remis en cause, mais il apparaît que c'est bien l'articulation de son application d'un point de vue administratif et financier qui pose problème. Pour autant, malgré ces discussions, seules deux Régions ont effectivement expérimenté l'application de la loi relative au CEPI. Pour les autres, aucun calendrier concernant la décentralisation des enseignements artistiques, et donc des transferts de crédits, n'est arrêté.

**EDINA SOLDÓ**

Maître de conférences en sciences de gestion,  
Université Aix-Marseille III, Centre d'études et de recherche en gestion d'Aix-Marseille

# Atelier « Artistes et projets culturels de territoire »

## PRÉSIDENCE

**Pascale Cauchy,**  
vice-présidente  
déléguée à la Culture  
et au Patrimoine de  
la Région Basse-  
Normandie

## ANIMATION

**Jean-Claude  
Pompougnac,**  
consultant, ancien  
directeur régional des  
Affaires culturelles

## INTERVENTIONS

### LIMINAIRES

**Région Basse-  
Normandie,**  
**Xavier Gonzales,**  
directeur de l'Usine  
Utopik, relais culturel  
régional de Tessy-sur-  
Vire

**Région Centre,**  
**Olivier Cayatte,**  
directeur de la Culture

**Région Limousin,**  
**Stéphane Cambou,**  
vice-président délégué  
à la territorialité  
et au lien social  
par les associations,  
la culture et le sport.

Pascale Cauchy (Région Basse-Normandie), qui présidait cet atelier, a rappelé en introduction toute l'étendue des responsabilités culturelles prises en charge par les Régions, bien au-delà des compétences fixées par la loi, en matière d'aide à la création, à la diffusion, aux pratiques culturelles et artistiques. Son animateur, Jean-Claude Pompougnac, a complété ses propos en citant quatre composantes essentielles de l'évolution des politiques culturelles Régionales :

- > l'identité régionale, qui déborde largement l'identité historique et linguistique qui caractérise des Régions telles que l'Alsace ou la Bretagne;
- > l'aménagement et l'attractivité du territoire;
- > la professionnalisation de l'administration régionale en matière culturelle et l'expertise importante dont disposent aujourd'hui les Régions;
- > la transversalité, qui fait du soutien à la culture une politique non sectorielle, qui s'appuie sur des logiques transversales.

## 1 Interventions liminaires

Carole Canette (Région Centre), à propos des Pactes (Projets culturels et artistiques de territoires), a montré comment le souci initial de diffusion culturelle pour remédier à des carences constatées en matière d'accès à la culture fait progressivement place, aujourd'hui, à des dispositifs répondant à la volonté des habitants d'être acteurs et participants, et à la capacité des communes à s'organiser entre elles sans recours systématique aux outils de l'intercommunalité.

Stéphane Cambou (Région Limousin) a montré comment, dans le cas du projet Géo-Culture (service culturel numérique innovant), les artistes contribuent à la symbolique du territoire, à une certaine forme de narrativité de celui-ci par les récits qu'ils créent, à une vision prospective par l'imaginaire qui caractérise leurs productions.

Frédéric Hocquard (Arcadi), dans une Région atypique, l'Île-de-France, a montré comment cette Région partage des questions communes aux autres Régions, en celles liées aux disparités territoriales. La forte présence d'équipements à vocation nationale, voire internationale, ne suffit pas à masquer une grande précarité des compagnies, des petits lieux, ainsi qu'une véritable difficulté à communiquer dans un monde culturel très segmenté, avec des réseaux étanches. L'agence régionale intervient sur la mutualisation d'équipements, la coopération au niveau des territoires, la médiation (par exemple dans les lycées).

Xavier Gonzalez (usine Utopik) a décrit le rôle joué par la Région Basse-Normandie dans la création de six relais culturels régionaux offrant des lieux de travail, des plateaux techniques de production et des espaces de diffusion.

Au cours de l'atelier ont été évoquées, de manière contrastée, deux réalités territoriales : rurale (avec des exemples d'actions menées en Région Centre, en Limousin, en Basse-Normandie) et hyper-urbaine (Île-de-France). Les questions qui étaient posées aux participants étaient les suivantes :

- > la présence des artistes dans les territoires : renforcement de cette présence, ou bien remède à l'absence d'artistes;

- › l'échelle territoriale de l'action régionale, ainsi que l'interrégionalité;
- › les disparités entre les territoires;
- › les formes d'action collectives (entre collectivités, entre partenaires d'actions de terrain).

## 2 Thématiques récurrentes

Plusieurs thèmes récurrents ont pu être repérés au cours des discussions. Tout d'abord, la dimension très locale, voire microlocale, des projets présentés à titre d'exemples, aussi bien dans leur aire de rayonnement que dans la façon d'en rendre compte, ce qui pose la question de la pertinence de l'intervention régionale.

Ensuite, la prépondérance du thème du déficit : alors que le taux d'équipement culturel des territoires est particulièrement élevé en France, les participants ont attiré l'attention sur la répartition très inégale de la richesse culturelle. Si bien que les artistes (toujours très peu présents dans les colloques consacrés aux politiques culturelles) ont été envisagé essentiellement du point de vue de leur apport aux territoires en termes d'imaginaire, de regard singulier, de production, de besoins culturels à combler, et très peu du point de vue de leur propre ancrage territorial. La condition nomade des artistes a semblé évidente pour tous, il ne manquait que les artistes pour donner là-dessus leur avis, qui sans doute aurait été au moins en partie divergent.

Enfin, bien que les participants aient été d'accord pour estimer qu'on ne peut pas répondre à un problème d'aménagement culturel du territoire par des outils, dans une dimension purement instrumentale, les discussions ont largement mis en avant le rôle des outils (lieux, relais culturels, agences régionales) et l'ingénierie de projet comme remède aux maux du territoire.

Deux grands axes peuvent être liés aux thèmes précédemment évoqués : celui de la participation des habitants, sans qui toute action dans des territoires peu ou pas équipés sur le plan culturel semble vouée à l'échec (les formules récurrentes sur la co-construction des projets entre artistes et acteurs locaux allant dans le même sens); et celui de la « pluricommunalité », qui consiste à faire travailler ensemble des communes sans les outils habituels de l'intercommunalité.

Enfin, des thèmes se sont invités au débat, non prévus par les organisateurs. Notamment celui de la juste rémunération du travail artistique, en particulier dans le cas des résidences d'artistes plasticiens, qui prévoient plus souvent qu'on ne pourrait le croire la prise en charge de toutes sortes de frais, sauf le salaire pour l'artiste. Puis ont été rappelés les droits culturels des populations, qui justifient l'intervention régionale par une plus juste répartition de l'effort public pour la culture. À propos de ces droits, on peut poser une question qui leur est liée : avec qui tous ces dispositifs locaux sont-ils négociés ? Qui fait l'estimation des besoins culturels de la population ? S'agit-il d'animation culturelle locale faisant appel à la simple participation des habitants (comme publics et parfois comme acteurs), ou bien pouvons-nous parler de concertation avec la population, c'est-à-dire de démocratie locale ? Un dernier thème invité au débat fut celui de la créativité culturelle des collectivités publiques, souvent très inventives pour attirer des forces créatives, inventer des dispositifs culturels, définir une thématique originale.



### 3 Quel type d'action publique régionale en matière culturelle ?

Au-delà du souci, très fortement exprimé au sein de l'atelier, du rôle joué par les Régions en matière d'équilibre territorial et d'égalité d'accès à la culture, le « fait régional » doit encore être travaillé dans sa particularité et sa lisibilité. Les Régions ne peuvent se contenter de combler des manques qui relèvent de la responsabilité d'autres niveaux territoriaux. Alors que les Régions ont d'abord été sollicitées comme de simples cofinanceurs, les participants ont insisté sur plusieurs dimensions qui sont de la responsabilité du niveau régional :

- > être un laboratoire d'idées, une instance de vision prospective pour les territoires ;
- > être un espace de redéfinition des politiques culturelles, qui sont de moins en moins conceptualisées au niveau de l'État ;
- > être moteur en matière de changement dans les manières d'opérer des territoires, dans un rôle « d'animation prospective » différent de systèmes antérieurs comme la planification ou l'aménagement du territoire à la façon de la Datar.

Enfin, plusieurs participants ont attiré l'attention sur le rôle joué, non pas seulement par les aides et les dispositifs Régionaux, mais également par le « style politique » particulier à chaque Région : c'est le cas par exemple lorsqu'une Région est engagée dans une démarche d'agenda 21 ou encore dans un projet de démocratie participative.

**MARIE-CHRISTINE BORDEAUX**

maître de conférences en sciences de l'information  
et de la communication, Université de Grenoble 3 – Gresec

# Atelier « Industries culturelles et numériques »

## ANIMATION

**Isabelle Pailliant**,  
professeure  
en sciences de  
la communication,  
Université de Grenoble  
3 – Gresec

## INTERVENTIONS LIMINAIRES

**Région Aquitaine,**  
**Frédéric Vilcoq**,  
conseiller Culture,  
Économie créative  
et TIC, cabinet du  
président

**Région Auvergne,**  
**Nicole Rouaire**,  
vice-présidente  
déléguée à la Culture,  
au Patrimoine et au  
Développement des  
usages numériques

**Région Rhône-Alpes,**  
**Anaïs Chassé**, chargée  
de mission Culture  
et Numérique,  
et **Éric Petroito**,  
président de CDID.

L'atelier sur les « Industries culturelles et numériques » présentait une double spécificité par rapport aux autres ateliers, car il introduisait une vision marchande de la culture et une réflexion sur le poids des technologies numériques dans la création et la diffusion des œuvres. Dès lors, l'inscription des Régions dans la « nouvelle économie culturelle et créative » lance un double défi. D'une part, il s'agit de construire des filières économiques créatrices d'emplois et qui ne s'appuient pas seulement sur des financements publics à la production artistique. D'autre part, il s'agit de favoriser le développement de nouveaux usages et de défendre le droit du citoyen d'accéder à une offre culturelle diversifiée. Ces enjeux, qui peuvent être antagonistes, ont fait l'objet de débats lors de l'atelier. Trois exemples de politiques régionales ont été, par ailleurs, présentés : Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes.

Pour introduire cet atelier portant sur les industries culturelles et créatives, Isabelle Pailliant s'est interrogée sur la définition qu'il faut en donner et sur les enjeux liés à ces activités. Trois entrées sont possibles, qui engendrent des questions différentes.

> **une liste d'activités** : le cinéma, l'édition, le design, les jeux vidéo, l'édition... Cette définition est classiquement utilisée dans les statistiques qui visent à mesurer le poids de ces activités en termes d'emplois et leur rôle dans la croissance économique des pays et des Régions.

> **un secteur économique** caractérisé par un haut degré de risque, d'aléas du marché. Cette définition met en exergue la fragilité des entreprises culturelles et créatives, et en particulier des entreprises de dimension artisanale. Elle pose la question d'une éventuelle protection de ces structures de création artistiques et culturelles.

> **des industries culturelles et créatives** pour lesquelles les productions culturelles deviennent des marchandises, soumises à la concurrence internationale. Cette définition pose la question de la reproduction à grande échelle de créations culturelles standardisées, et celle de la financiarisation et de la concentration de cette production au sein de grands groupes qui peuvent alors imposer un droit de propriété intellectuelle, au détriment parfois du libre accès des citoyens à la culture.

Ces définitions et ces enjeux ne sont pas nouveaux dans le champ de l'économie culturelle. Néanmoins, la numérisation des contenus change la donne, tant il est vrai que la puissance capitaliste permet une domination technologique, qui autorise à son tour un contrôle des créations et de leur diffusion sur les marchés.

Le thème de l'atelier incite alors à interroger la différence entre les industries culturelles et créatives, telles qu'on vient de les présenter, et les « industries numériques ». L'art, les livres, le cinéma et autres domaines de la création culturelle sont concernés par la « révolution numérique », celle des réseaux et des nouveaux supports techniques. Mais y a-t-il réellement révolution et rupture ? Si tel est le cas, cela signifie que la technologie engendre du social et du sociétal, et qu'il faut alors discuter de démocratie, de citoyenneté, de décentralisation, de participation, d'individualisation des choix. Selon que l'on conçoit les technologies numériques comme un prolongement de l'existant (la numérisation des données en quelque sorte) ou au contraire comme un domaine à part entière (la création de nouveaux produits et services qui ne pourraient exister sans ces technologies), alors l'action Régionale sera ou non dans le pro-

longement des politiques actuelles dédiées à la culture et à la création artistique. Il faut en l'occurrence se poser la question de savoir si l'on soutient le développement des nouvelles technologies en tant que telles (outils et réseaux), ou la production et les nouveaux usages permis par ces technologies numériques. Se posera ensuite la question des moyens affectés à ces politiques. Faut-il apporter un soutien financier, classique, ou plutôt intervenir sous la forme d'ingénierie et d'expertise? Quels seront les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de ces politiques?

Le glissement actuel des problématiques de l'innovation vers celle de la créativité et du rôle de la culture dans le développement économique pose enfin la question de la transversalité des politiques. Car, jusqu'à présent, divers acteurs interviennent sur ces champs à travers différentes politiques. La révolution numérique et, en l'occurrence, son impact sur les industries culturelles et créatives obligent-elles à reconsidérer les pratiques en matière de politiques culturelles et de développement économique Régional? Ces politiques peuvent-elles, par ailleurs, engendrer ou conforter les disparités socio-spatiales, à l'échelle du pays ou des Régions, liées aux pratiques culturelles et à la couverture du territoire en réseaux numériques? Les entreprises culturelles et créatives n'ont-elles pas tendance à se développer préférentiellement dans les métropoles? C'est à ces nombreuses questions que des acteurs des Régions Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes ont tenté de répondre.

## 1 Interventions liminaires

Les projets présentés dans cet atelier ont pour point commun de croiser, d'un point de vue institutionnel, les domaines de la culture et du patrimoine d'une part, des TIC et des usages numériques, d'autre part, voire de l'économie créative. Les titres et fonctions des différents intervenants présentés plus haut en témoignent. Les trois cas présentés sont également représentatifs de trois combinaisons différentes entre les processus de création, production, diffusion des œuvres artistiques et culturelles.

La Région Auvergne se situe ainsi dans le segment création/production, en soutenant la structuration en grappes (*clusters*) des entreprises culturelles dans les domaines de l'image et des musiques actuelles. L'objectif est aussi de profiter de la couverture en haut débit d'une Région jusqu'à présent située dans un angle mort de l'économie nationale, pour attirer de nouvelles populations et créer une nouvelle dynamique économique. La Région ne veut pas manquer le tournant post-industriel, celui de la mondialisation et des TIC, celui du développement des services et du rôle majeur de l'innovation et de la créativité. Pour cela, il lui faut attirer une main-d'œuvre de qualité, ou retenir ses jeunes qualifiés, en particulier dans les industries culturelles et créatives. La culture peut être un facteur d'attractivité mais, dans une Région qui a subi une longue phase de dépeuplement, l'accès à la culture pour tous peut être un coût difficile à supporter. Néanmoins, la Région veut voir la culture comme un vecteur de développement durable qui, combiné à la couverture numérique du territoire, peut redonner de l'attractivité au territoire. Ainsi, en dépit du faible degré d'urbanisation et des problèmes démographiques, la Région a engagé dès 2004-2005 une réflexion sur la ville créative. D'un point de vue pratique, l'ARDTA (Agence Régionale de développement des territoires d'Auvergne) a lancé un site Internet ([www.auvergnelife.tv](http://www.auvergnelife.tv)) qui vise à changer l'image de la Région grâce à des clips vidéo (« L'Auvergne, ça change une vie ») et propose des fiches pratiques pour faciliter l'installation en Région. Par ailleurs, une étude de 2007

réalisée par Le Transfo, agence régionale de développement culturel en Auvergne, a montré que beaucoup d'artistes vivaient dans la Région, mais que peu était fait pour les accompagner. Par ailleurs, en dépit du succès du festival du court-métrage de Clermont-Ferrand lancé il y a plus de trente ans, il n'existait pas de formation régionale susceptible de valoriser les savoir-faire liés à cet événementiel. Enfin, en 2010, l'ARDE, Agence régionale de développement économique, a montré la faiblesse économique de la filière image et musique en Auvergne. Un travail collectif entre le Conseil régional et les différentes structures a permis d'expérimenter des résidences d'entreprises de musiques actuelles et des aides à la création, de soutenir la mise en place d'un Master de Management des activités culturelles et audiovisuelles à l'IAE de Clermont-Ferrand, puis de lancer Le Damier, une grappe d'entreprises musicales et audiovisuelles labellisée Datar en 2011. Ce dernier type de structure ouvre aux artistes et industries culturelles des financements auxquels ils n'avaient pas accès auparavant. Ainsi le rôle de la Région Auvergne a-t-il été d'impulser des politiques et des équipements pour valoriser les cultures émergentes. Le numérique n'est qu'un outil au service d'un territoire, de son patrimoine comme des nouveaux usages culturels.

La Région Aquitaine, du moins le programme qui a été présenté, se situe dans le segment diffusion/création, ou comment sauver le réseau des exploitants indépendants de salles de cinéma en les aidant à passer au numérique, mais aussi en leur donnant un nouveau rôle pour résister à la concurrence des complexes cinématographiques. Car en 2008, sur les 5 500 salles de la Région, seules 1 000 salles, celles des multiplexes, étaient passées au numérique. Il s'agissait pour la Région Aquitaine, qui soutient depuis vingt-cinq ans la création cinématographique et les exploitants de cinémas d'art et d'essai, de préparer la fin de l'argentique, voire de permettre la projection en 3D. Il s'agissait de sauver un réseau d'exploitants de salles, souvent mono-écran, qui anime les territoires, en particulier dans le monde rural. L'action politique était-elle cependant justifiée à l'heure où se multiplient les téléchargements illégaux et où se développe la vidéo à la demande par le canal Internet? Agissant en chef de file, en collaboration avec les acteurs de la filière cinéma-audiovisuel, la Région Aquitaine a défini un programme de financement de la numérisation des salles, tout en valorisant les « artisans de contenus culturels » régionaux. L'objectif n'est pas seulement de former les projectionnistes aux technologies numériques, mais de concevoir des formations sur les nouveaux usages, de redonner la main aux exploitants sur leur programmation tout en valorisant la création cinématographique. Pourquoi ne pas utiliser le temps du traditionnel « tunnel de publicités » pour la projection de courts-métrages, puis ensuite proposer des informations sur le tournage? Passer des accords avec la chaîne de télévision Arte ou diffuser des informations locales ou des archives numérisées sont d'autres alternatives. Initiée en 2009, cette politique régionale a anticipé, par expérimentation, l'action en cours du CNC pour la numérisation des salles en France. Elle a ainsi permis à l'Aquitaine d'être au premier rang des Régions en matière de taux d'équipement dans le numérique, en particulier pour les exploitants indépendants. Deux millions d'euros ont été dépensés en deux ans pour sauver une filière menacée de disparition, et donc pour préserver des emplois et l'irrigation culturelle des territoires. Cette politique semble aussi conforter la création régionale, d'autant que l'Aquitaine est déjà au quatrième rang pour l'accueil de tournages. La révolution numérique a ici servi de levier de développement dans une politique co-construite entre la Région et les acteurs culturels, pour contrecarrer les effets pervers potentiels de la diffusion numérique des œuvres, pour soutenir la mutation des usages, pour repositionner le cinéma comme « lieu de création » et pour favoriser les « artisans de contenus artistiques » face à la concurrence des industries culturelles.

La Région Rhône-Alpes, enfin, a élaboré et voté en avril 2011 une nouvelle politique articulant les questions culturelles et le développement des technologies numériques. Engagées en 2004, des concertations et des évaluations ont permis de redéfinir les bases d'une nouvelle politique culturelle. Mais les acteurs ont aussi sollicité la Région au regard des impacts de la révolution numérique sur les pratiques culturelles et les projets artistiques. Une seconde concertation régionale a donc été lancée, fin 2010, avec le concours de l'Observatoire des politiques culturelles. Ce travail a permis de définir trois axes prioritaires : la démocratisation de l'accès au numérique par de nouvelles médiations et formes d'éducation artistique et culturelle; le soutien à l'innovation et à l'expérimentation dans les arts numériques; l'accompagnement des professionnels du secteur pour s'adapter aux mutations en cours. Ces trois axes vont être expérimentés sur trois ans et se déclinent en onze mesures, que nous ne détaillerons pas ici.

La Région Rhône-Alpes a notamment créé le Fonds de Soutien à la création artistique numérique (Scan), qui a permis pour le moment d'identifier une vingtaine de projets innovants dans l'audiovisuel multi-support. Ce fonds régional vient en complément du dispositif mis en place par le CNC à l'échelle nationale pour la création artistique multimédia et numérique (DICRéAM). Un réseau d'acteurs se construit autour des arts numériques, dont on cherche également à identifier les lieux de diffusion des œuvres. Il s'agit à la fois d'aider au renouvellement artistique, par l'évolution des outils politiques existants (aide aux auteurs pour l'écriture avec les nouveaux médias, livre numérique enrichi en MP3...) et d'accompagner l'émergence d'une économie créative et numérique. La question reste de savoir identifier des projets souvent hybrides, plus hybrides que prévu. Ce qui en soi est positif quand il s'agit de favoriser les projets expérimentaux, de tester de nouveaux usages et d'élaborer de nouveaux modèles économiques. Pour illustrer cette politique, Éric Pettroto, président du CD1D, fédération nationale de labels musicaux indépendants, nous a présenté l'expérimentation « 1D touch », qui vise à construire un réseau d'écrans tactiles interconnectés en Région Rhône-Alpes pour la diffusion et la promotion de la production musicale régionale. L'offre musicale est co-construite avec les lieux qui accueillent ou vont accueillir ces bornes, c'est-à-dire des bibliothèques, des médiathèques, des salles de concert et autres lieux de vie culturelle, des lycées, des gares... Au moment où les technologies numériques remettent en cause les modèles classiques de diffusion de la musique et de rémunération des artistes, « 1D touch » a pour ambition d'utiliser ces technologies pour valoriser la liberté de la création artistique et pour défendre la diversité musicale. Dans la ligne philosophique du CD1D, l'expérience « 1D touch » se positionne comme une alternative à la culture business des grands groupes de médias et de divertissement, et soutient un modèle de rémunération des artistes inspiré de l'économie sociale et solidaire. Technologies numériques, réseau collaboratif et valorisation de la création artistique locale constituent les bases d'une expérimentation territoriale qui fait d'ores et déjà des émules dans d'autres Régions françaises.

## 2 Lecture transversale

Dans une exploitation transversale de ces témoignages d'acteurs et des débats qui ont suivi lors de l'atelier, nous proposons maintenant une synthèse des questions qui ont été soulevées en réponse aux thématiques proposées par les organisateurs de ces assises nationales. Comment les Régions s'inscrivent-elles dans la nouvelle économie culturelle et créative, et quels en sont les enjeux en matière de développement régio-

nal? Faut-il mettre en place des politiques spécifiques et réviser les modes de gouvernance? Comment encourager les interactions créatrices entre les arts, les sciences et les nouvelles technologies? Comment répondre aux défis de l'éducation et des inégalités d'accès à la culture et aux technologies numériques?

L'entrée économique était au cœur de débats qui portaient sur le rôle des industries culturelles, des technologies numériques et donc du capitalisme cognitif dans le développement des territoires. Cette entrée remettait de fait en question le modèle de l'économie de la redistribution (subventions) en matière de politiques culturelles. La culture n'est plus le parent pauvre du développement territorial, ni même l'atout majeur pour rendre aux territoires une certaine attractivité économique et résidentielle. À travers l'économie culturelle et créative, la culture devient un produit, un service, ou un intrant pour des innovations créatrices de valeur ajoutée et de profits. On mesure le fossé qui se creuse entre les deux modèles, voire la révolution culturelle qu'il faut accomplir dans les sphères politiques françaises pour entrer dans la logique de l'approche plutôt anglo-saxonne du capitalisme culturel.

Un consensus a émergé parmi les participants de l'atelier en faveur d'un modèle économique hybride, accordant autant de place à l'économie de la redistribution et à une forme d'économie sociale et solidaire de la culture qu'aux industries culturelles pilotées par des grands groupes de divertissement. Si la vision marchande de l'économie culturelle est plutôt portée par les institutions européennes, nos débats ont plaidé pour le soutien aux « artisans de contenus en Région », pour la promotion de circuits courts entre créateurs et citoyens, pour « redonner la main » aux créateurs et aux exploitants, à toutes les échelles territoriales. Cette option économique est aussi un moyen de sauvegarder la liberté de la création et la diversité des productions, un moyen pour favoriser une création hybride qui valorise autant les formes artistiques classiques que la créativité des citoyens. Car la mutation des usages qu'engendrent les technologies numériques appliquées au monde de l'art et de la culture ne doit pas conduire à une uniformisation et à une standardisation de la production culturelle, au détriment de la création artistique et de la liberté créatrice.

Le croisement des problématiques de la vie culturelle, des technologies numériques et du développement économique des territoires interroge aussi les politiques existantes, qui fonctionnent plutôt en silos : culture, recherche et innovation, économie, aménagement des territoires... L'hybridation des politiques devient une nécessité pour augmenter le nombre d'emplois et d'entreprises culturelles et créatives. Ainsi voit-on émerger dans le domaine culturel des mécanismes de soutien qui relèvent habituellement du domaine économique, comme la création de pépinières d'entreprises culturelles, l'aide à l'innovation et à la conquête de marchés, le soutien à la création de réseaux et de grappes d'entreprises (*clusters*), l'organisation de rencontres avec des professionnels étrangers... Certaines mesures vont d'ailleurs jusqu'à ouvrir les aides aux entreprises classiques aux activités culturelles. Ces nouveaux outils et l'hybridation des politiques engendrent une transformation des modes de gouvernance au sein des institutions régionales puisque plusieurs services doivent apprendre à travailler ensemble, au-delà des cultures professionnelles de chaque domaine d'intervention territoriale. Mais la transversalité concerne aussi la capacité de travailler en équipe avec les services des autres collectivités territoriales, avec des associations, avec les entrepreneurs et les créateurs artistiques. Ce travail d'hybridation et d'invention de nouvelles collaborations prend du temps, d'autant plus de temps que les acteurs politiques et

institutionnels sont habitués à penser les politiques en termes de silos aux frontières nettes. Que la culture puisse être un facteur d'attractivité et de développement économique pour les territoires est une conviction parfois difficile à faire partager, moins dans les discours politiques que dans les pratiques des institutions.

Au-delà des politiques et pratiques institutionnelles se pose enfin la question des objectifs visés. Faut-il élaborer des stratégies au profit des acteurs et des métiers d'une filière économique, fut-elle culturelle et artistique, ou bien la cible des politiques territoriales doit-elle être le citoyen et l'égalité d'accès aux cultures numériques? Un consensus s'est construit au cours de l'atelier autour de l'idée que les technologies numériques doivent rester un outil, qui permet de rapprocher les personnes, de créer de nouveaux usages pour un monde plus solidaire, et d'aménager durablement les territoires. Le danger est en effet que la technique préempte les contenus, au détriment de la liberté créatrice et de la diversité culturelle, et que les grandes entreprises imposent leurs droits de propriété intellectuelle (DPI) sur les métadonnées artistiques et culturelles, comme elles le font d'ores et déjà dans la musique, le cinéma, l'édition... Le débat sur les DPI, le logiciel libre et les technologies expérimentales présentées par les intervenants a introduit la question du coût de développement de ces technologies dans le cadre des politiques publiques. Chaque Région élabore en effet des stratégies, qui ressemblent à celles d'autres Régions comme le soutien à la formation des projectionnistes de salles de cinéma, comme les bornes musicales interactives, comme la réalité augmentée pour la valorisation du patrimoine littéraire, etc.

Face à la toute-puissance financière des grandes entreprises du numérique et du divertissement, la multiplication de ces expérimentations en Région ne risque-t-elle pas d'aboutir à une gabegie de fonds publics? Ne faudrait-il pas développer les collaborations interrégionales pour mettre en commun ces technologies numériques, pour développer des plates-formes communes et construire des langages informatiques évolutifs en open source applicables tant à la musique qu'aux livres et autres domaines culturels? La question a donc été posée du rôle de l'ARF, qui pourrait porter le projet de l'inter-opérabilité des données et des outils entre différentes Régions, ou celui de la mutualisation des offres de formations initiales et continues pour l'adaptation des métiers de la culture à la nouvelle donne technologique.

Les premières assises nationales « Culture et Régions » organisées par l'ARF ont ainsi ouvert de nombreux débats dans l'atelier portant sur l'intégration des Régions dans la nouvelle économie culturelle, créative et numérique. La marchandisation de la culture peut, en effet, remettre en question la capacité des créateurs artistiques et des « artisans de contenu » à maîtriser les processus de diffusion des œuvres. La démocratisation de l'accès à la culture et aux nouvelles pratiques liées au numérique peut être freinée par l'emprise croissante de grandes entreprises internationales sur les productions culturelles, dans le cadre du « tournant cognitif du capitalisme ». Si l'Union européenne tend à soutenir le développement de l'économie culturelle et créative dans sa version capitaliste, les Régions doivent-elles pour autant se construire en rempart contre ces évolutions? Si, pour les participants à l'atelier, l'État devrait en priorité s'occuper de la sécurité des données numériques et « fibrer le pays » au profit du développement des territoires, les Régions doivent repenser les politiques culturelles dans une optique de développement économique durable et équitable des territoires, construire de nouveaux outils qui font de la révolution numérique un tremplin pour l'invention de nouveaux usages numériques avec la participation des artistes et des citoyens. Il ne

s'agit pas simplement de passer à une nouvelle technologie mais de donner sens aux nouveaux usages, aux nouveaux produits et services que peuvent offrir ces outils numériques, de faciliter plus encore l'accès de tous à la culture, de renouveler la citoyenneté tout autant que d'encourager la valorisation économique du travail des artistes. Car la révolution numérique n'est pas juste le passage du papier, de l'argentique ou de l'analogique au « tout numérique » ; elle ne sera révolution qu'à condition d'inventer une nouvelle relation au monde et à la créativité des citoyens.

**CHRISTINE LIEFOGHE**  
maître de conférences en géographie économique et aménagement  
Université de Lille I – TVES



# Atelier « Patrimoines et société »

## PRÉSIDENCE

**Dominique Salomon,**  
vice-présidente  
déléguée à la Culture  
et au Patrimoine  
de la Région  
Midi-Pyrénées

## ANIMATION

**Abraham Bengio,**  
directeur général  
adjoint de la Région  
Rhône-Alpes

## INTERVENTIONS LIMINAIRES

**Région Bretagne,**  
**Jean-Michel  
Le Boulanger,**  
vice-président délégué  
à la Culture et aux  
Pratiques culturelles

**Région Champagne-  
Ardenne,**  
**Catherine Coutant,**  
chargée de mission  
Patrimoine, Culture et  
Gastronomie

**Région Midi-  
Pyrénées,**  
**Jocelyne Saint-  
Avit,** chef du service  
Développement par le  
patrimoine

Rapporter un atelier, c'est produire un contenu, mais aussi rendre compte d'une ambiance. Le premier reste possible, le second est plus difficile, mais parfois utile. L'animateur de l'atelier, Abraham Bengio, directeur général adjoint des Services de la Région Rhône-Alpes, a pris le risque d'introduire l'atelier autour d'une seule question : Que révèle le patrimoine au regard des questions de décentralisation ? Il souligne quelques points de tensions à interroger :

- > les tensions entre l'État et les territoires, au travers de la volonté de l'État de contrôler la « chaîne patrimoniale » ;
- > l'élargissement constant des objets, des acteurs et des projets, qui interrogent les rapports aux règles et aux normes ;
- > les tensions entre les usages sociaux du patrimoine et les usages économiques du patrimoine.

Partant de ce questionnement, l'atelier s'est déroulé en trois temps, le temps de l'équilibre et de l'harmonie, au travers de trois présentations structurées : l'une autour du sens et de l'éthique, la seconde autour de l'action, la troisième sur le processus de construction des politiques publiques. Le second temps a permis l'expression de questions précises sur les conditions réelles d'exercice de l'inventaire par les Conseils régionaux ? Le troisième temps a permis d'ouvrir quelques perspectives relatives à la poursuite du processus de décentralisation dans le champ du patrimoine.

## 1 Le sens, l'action et la construction des politiques publiques

Jean-Michel Boulanger, vice-président de la Région Bretagne, a interrogé l'opposition entre le patrimoine, porteur d'un risque d'enfermement identitaire et le patrimoine facteur d'ouverture. Il insiste sur l'ampleur des changements en cours, en mobilisant Paul Virilio : « Le lointain est proche alors que le proche peut nous devenir de plus en plus étranger ». Les processus d'identification se multiplient, ce qui nécessite de réaffirmer le rôle des artistes dans l'émancipation et l'égalité des formes de culture qui nous incitent à penser ensemble, et non de façon opposée, enracinement et ouverture, qui font l'humain.

Catherine Coutant, chargée de mission Culture et Gastronomie du Conseil régional Champagne-Ardenne, montre comment une action patrimoniale témoigne de cette capacité d'enracinement et d'ouverture. Si le patrimoine gastronomique de Champagne-Ardenne est dominé par le champagne, l'observation révèle d'autres produits « historiques, tangibles et patrimoniaux ». Après l'édition d'un ouvrage d'inventaire, les services se sont attachés à construire différents liens :

- > soit internes au Conseil régional : avec les cantines des lycées, le service agriculture, le développement économique ;
- > soit externes à la Région, avec des restaurateurs de la Région, mais aussi à l'international avec la Région de l'Oriental au Maroc ;
- > soit avec d'autres pratiques, au travers d'un inventaire des chansons à boire, associés aux vins et aux mets.

Jocelyne Saint-Avit, chef de service du Développement par le patrimoine au Conseil régional Midi-Pyrénées, a caractérisé ainsi les politiques régionales dans le champ du patrimoine :

- > elles s'inscrivent dans la durée. La Région Midi-Pyrénées a commencé à penser une politique du patrimoine dans le cadre d'un premier protocole de décentralisation culturelle en 2004;
- > ces politiques reposent sur un partenariat en réseau, mobilisant d'abord les conseils généraux (7 sur 8 en Midi-Pyrénées), puis les acteurs culturels : 74 musées, 10 villes et pays d'art et d'histoire, 24 grands sites;
- > cette stratégie mobilise un Observatoire régional du patrimoine et des diagnostics territoriaux du patrimoine;
- > cette politique fait appel à l'innovation, d'abord au travers des techniques de numérisation, mais aussi dans le champ de l'organisation. Celle-ci passe par l'implication des services du patrimoine dans la politique régionale des Parcs naturels régionaux, mais aussi dans d'autres champs tels que la formation continue. Le service du patrimoine a appuyé l'accès d'ingénieurs en informatique à des formations continues dans les métiers de la restauration du patrimoine, au bénéfice des entreprises du secteur.

## 2 Les questions relatives au transfert de l'inventaire

Le débat a rapidement laissé la place aux questions relatives aux conditions d'exercice de l'inventaire, exprimant les préoccupations des agents au service du patrimoine : quelles organisations des services de l'inventaire ? Quelles évolutions des méthodes et des moyens ? Quelles perspectives ?

La présentation de l'expérience « Gertrude » de mise en ligne des résultats de l'inventaire, menée par la Région Rhône-Alpes en partenariat avec cinq autres Régions, conduit à affirmer que ce transfert de compétences a permis d'échapper au risque d'émiettement, tout en laissant la place à la différenciation. C'est ainsi que la Région Poitou-Charentes a accompagné l'inventaire de l'art roman de la création du festival « Nuits du Roman », associant découverte du patrimoine, musique et dégustation de vins du terroir.

Les participants à l'atelier affirment que l'inventaire ne peut être réduit aux simples enjeux relatifs à sa diffusion. Ils posent plusieurs questions précises :

- > Comment l'expertise scientifique de l'inventaire peut-elle être mise au service d'une bonne répartition des « maigres » budgets liés à la restauration du patrimoine ?
- > Quelles échelles pertinentes du diagnostic patrimonial ?
- > Quelle différence entre inventaire et diagnostic patrimonial territorial ?
- > Quelle articulation entre Régions et Départements pour le diagnostic ?
- > La régionalisation de l'inventaire a-t-elle permis de décloisonner les approches et de renforcer la transversalité ?

L'atelier n'a pas permis d'approfondir ces questions, qui pourraient l'être dans le cadre d'approches plus spécifiques. Par contre, il s'est conclu par quelques réflexions concernant la poursuite de la décentralisation dans le champ du patrimoine.

### 3 Quelles perspectives pour la poursuite du processus de décentralisation dans le champ du patrimoine ?

Sur la méthode, trois approches peuvent être différenciées :

- > la première consiste à poursuivre la rupture de la chaîne patrimoniale, entre inventaire, classement, conservation, expositions et valorisation ;
- > la seconde consiste à différencier les transferts selon les objets. Par exemple, à l'État les objets classés, aux collectivités territoriales les autres objets ;
- > la troisième consiste à réserver à l'État la protection juridique ; et à transférer aux collectivités territoriales toutes les autres opérations.

Dans l'immédiat, il semble qu'une piste concrète soit surtout envisagée : celle du transfert aux collectivités des crédits de restauration des immeubles classés ou inscrits n'appartenant pas à l'État.

En conclusion de l'atelier, Dominique Salomon, vice-présidente de la Région Midi-Pyrénées en charge de la Culture et du Patrimoine, souligne qu'au-delà des approches techniques, l'ambiance générale est marquée par l'engagement important d'élus locaux de niveau « infrarégional et infra-départemental » dans les processus de connaissance et de valorisation des patrimoines. Cela impose un questionnement plus général sur le patrimoine en tant que ressource au service de deux compétences essentielles des conseils régionaux : celles de l'aménagement du territoire et du développement économique.

**PIERRE-ANTOINE LANDEL**

maître de conférences en géographie et aménagement,  
Université de Grenoble I – PACTE

# Atelier « Gouvernance culturelle et transversalité »

## PRÉSIDENTE

**Josiane Collerais**,  
vice-présidente à la  
Culture de la Région  
Languedoc-Roussillon,

## ANIMATION

**Guy Saez**, directeur de  
recherche, Pacte

## INTERVENTIONS LIMINAIRES

**Région Languedoc-  
Roussillon, Fabrice  
Manuel**, directeur  
de la Culture  
et du Patrimoine

**Région Nord-Pas-  
de-Calais, Isabelle  
Laforce**, directrice  
de la Culture

**Région Pays de  
la Loire, Nicolas  
Cardou**, chef du  
service Développement  
culturel

**Assemblée des  
Départements  
de France, Yves  
Ackermann**, vice-  
président de la  
commission Culture,  
Éducation, Jeunesse  
et Sport, président  
du Conseil général du  
Territoire de Belfort

**Assemblée des  
Communautés  
de France, Olivier  
Blanchi**, président de  
la commission Culture,  
vice-président en  
charge de la Culture de  
Clermont Communauté

Cet atelier avait pour objet de débattre des questions de gouvernance culturelle et de transversalité, dans un contexte de profondes incertitudes liées à la récente refonte de l'architecture territoriale et aux contraintes financières qui pèsent actuellement sur les collectivités publiques. Guy Saez rappelle en introduction que le terme de gouvernance fait référence aux évolutions des modèles classiques de politiques publiques et à l'apparition de nouvelles formes d'échange et d'organisation. Il renvoie aux processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue de produire des biens et services collectifs. Les débats de cet atelier étaient précédés de cinq interventions liminaires. L'objectif était d'éclairer les modes de gouvernance culturelle des territoires régionaux, les relations qu'entretiennent les Régions avec les autres collectivités publiques, les effets de la nouvelle réforme territoriale et la prise en compte de la culture dans d'autres domaines d'intervention régionale. Les échanges ont permis de rendre compte de deux processus majeurs d'évolution des formes de régulation territoriale :

- > l'interpénétration accrue des différents niveaux de gouvernement ;
- > l'intégration d'acteurs, d'organisation et de groupes d'intérêts non gouvernementaux dans le champ de la décision publique.

## 1 Gouvernance multiniveaux et relations intercollectivités

Les débats relatifs à la gouvernance multiniveaux ont mis en évidence le caractère nécessairement collectif des politiques culturelles. Elles reposent sur des systèmes de coopération qui permettent une solidarité financière des collectivités entre elles. Nous serions actuellement dans une période de redéfinition des modalités de ce partenariat qui engendre à la fois des craintes et des nouvelles perspectives d'action. L'opportunité pour les Régions de jouer un rôle d'ensemblier et de mise en cohérence des interventions culturelles des différents niveaux de gouvernement est mentionnée à de nombreuses reprises. Par ailleurs, la perte d'influence normative et financière de l'État central et de ses directions déconcentrées laisserait, selon plusieurs intervenants, davantage de place à une affirmation politique des Régions en matière culturelle.

Une partie des débats a ainsi porté sur la place des Régions dans la gouvernance culturelle des territoires. Il en ressort un appel à envisager de nouvelles stratégies de coopération s'appuyant sur la capacité de la gouvernance régionale à structurer le cours de l'action publique.

Fabrice Manuel, directeur de la Culture de la Région Languedoc-Roussillon, a défendu l'importance du pouvoir législatif pour structurer cette nouvelle gouvernance culturelle. Il s'est appuyé sur son expérience du transfert de l'inventaire et des sites archéologiques qui a servi d'impulsion à l'intervention de la Région Languedoc-Roussillon dans ce domaine. Ce transfert législatif a permis, selon lui, de donner une nouvelle dimension à l'action culturelle régionale et de contractualiser avec les autres partenaires publics (État, Département) sur des bases clairement définies. Il ne dé-

plote pas, pour sa part, une baisse des crédits de l'État, mais davantage un affaiblissement de son expertise. Cette capacité à définir les normes dont il était le garant n'est pas non plus assumée pour un autre niveau d'intervention publique. Cette situation conduit, selon lui, à une perte de sens et à une plus grande difficulté à structurer les relations entre les collectivités. Enfin, Fabrice Manuel prend position pour aller plus loin en matière de transfert de compétences : patrimoines, enseignements artistiques, industries culturelles, etc. Cette stratégie, qui repose sur le pouvoir législatif, ne fait pas consensus au sein de l'assemblée. Certaines voix en appellent à une plus grande souplesse et à une prise en compte de la spécificité de chaque configuration territoriale pour définir les modalités de la coopération entre les différentes collectivités publiques.

Le nouveau rôle de chef d'orchestre qui semble pouvoir se dessiner à terme pour les Régions est actuellement expérimenté dans différents dispositifs innovants. Cet atelier a été l'occasion d'en donner plusieurs exemples comme Capitale régionale de la culture en Nord-Pas-de-Calais. Imaginé comme un prolongement de la dynamique créée par « Lille 2004, Capitale européenne de la culture », il s'agit d'un label attribué à une ville du Nord-Pas-de-Calais et qui donne lieu à une saison culturelle d'envergure pendant une année : Valenciennes en 2007, Béthune en 2011, Dunkerque en 2013. Mais ce dispositif permet aussi d'instaurer de nouveaux modes de coopération entre la Région, les villes, les intercommunalités et bientôt les départements.

Ce rôle de structuration de l'action culturelle territoriale est aussi testé par la Région Pays de la Loire qui a mis en place une Conférence régionale consultative de la culture. Elle est notamment pensée comme un nouveau lieu de dialogue entre la Région, l'État, les villes et les départements qui travaillent ensemble dans le cadre de commissions transversales ; commissions qui ont pour ambitions d'accroître la cohérence des interventions culturelles de ces différentes collectivités entre elles. Si l'on est encore loin de la désignation de « chefs de file », la Région apparaît néanmoins comme un niveau possible d'intégration et de régulation de l'action culturelle territoriale.

Face à cette nouvelle gouvernance culturelle qui se dessine, Yves Ackermann rappelle, au nom de l'ADF, que la question des financements et de la raréfaction des crédits des collectivités pose problème. Il précise que la coopération entre les Régions et les départements est fragilisée par les importantes difficultés budgétaires de ces derniers et les nombreux transferts de charge qu'ils doivent assumer. Cette situation très contraignante risque même de s'accroître, compte tenu de la réduction des marges de manœuvres des Régions suite à la réforme territoriale et à leur perte de maîtrise fiscale. Cette intervention suscite plusieurs réactions en faveur du maintien de la clause générale de compétence et de la pérennisation du principe des financements croisés qui limite les risques pour les artistes et les opérateurs culturels. Dans ce contexte de redéfinition des rôles de chacun, un nouveau partenaire commence à s'affirmer : les intercommunalités. Peut-être moins fragilisées par la réforme territoriale, elles constituent, d'après Olivier Bianchi de l'AdCF, un niveau d'action culturelle de proximité avec qui il faut désormais compter pour construire de nouvelles stratégies de coopération.

## 2 Mobilisation des acteurs culturels régionaux dans le cadre de stratégies collectives

Un second axe de réflexion se dégage des échanges. Il concerne l'implication des acteurs culturels dans la construction collective de projets de territoire. Les Régions ont désormais la capacité de développer des stratégies culturelles en lien avec les institutions locales, les associations, les entreprises et les différents groupes sociaux présents sur leur territoire. Cette extension du système politique à l'activité d'une pluralité d'acteurs de statuts différents oblige à ne plus considérer les institutions de gouvernement comme les seules dépositaires de l'action publique régionale ; une gouvernance élargie donc qui donne lieu, semble-t-il, à des formes d'arrangements plus horizontaux.

Dans cette perspective, la Conférence régionale consultative de la culture présentée par Nicolas Cardou témoigne d'une volonté d'inventer un nouvel espace de dialogue à l'échelle Régionale entre acteurs culturels et institutions publiques. À travers ce dispositif, la Région Pays de la Loire vise à mettre en discussion la définition de l'intérêt général et du bien commun dont les enjeux culturels sont porteurs. Il prend la forme de commissions sectorielles et transversales réunissant acteurs du territoire et collectivités. Nicolas Cardou souligne l'importance de l'apprentissage entre les différents participants afin d'élaborer un langage commun et des références partagées pour envisager à terme une plus grande coopération et une action collective. La Conférence Régionale consultative a justement vocation à permettre aux différents acteurs de s'ajuster les uns par rapport aux autres, pour éventuellement ensuite être dotée d'une réelle capacité à agir. Cette expérience originale par son ampleur et son ambition suscite l'intérêt de nombreuses personnes lors de l'atelier qui expriment le souhait de contribuer davantage à la définition des politiques publiques de la culture.

## 3 L'opacité de la gouvernance culturelle

Un troisième point se dégage des discussions de l'atelier. La recomposition des modes de gouvernance culturelle évoquée précédemment apparaît quelque peu en décalage avec l'idéal participatif que les Régions défendent par ailleurs. Dès lors, comment trouver les procédures adaptées de participation des citoyens aux choix collectifs en matière de politique culturelle ? Cette question démocratique des formes d'implication des citoyens dans les systèmes de gouvernance culturelle a été abordée de manière beaucoup plus discrète que les deux axes précédents. Isabelle Laforce a néanmoins relaté la mise en place de conférences de citoyens à Béthune dans le cadre de Capitale régionale de la culture. La question de la prise en compte des droits culturels a également été discutée, c'est-à-dire les possibilités offertes aux individus d'accéder aux ressources qui sont nécessaires à leur processus d'identification.

Cette logique ascendante dans la manière de définir l'intervention publique met à l'épreuve les modes de gouvernance actuels des Régions qui, nous a-t-on précisé, se déroulent dans le cadre d'un espace public partiel et se distinguent encore par leur grande opacité pour les citoyens.

## 4 Les dynamiques transversales de l'action publique culturelle

La question des dynamiques transversales est fréquemment mobilisée, à la fois comme objectif et discours de légitimation de l'action publique culturelle des Régions. Elle donne lieu à différentes stratégies d'intersectorialité (collaboration de services de différents secteurs) et de transectorialité (intégration d'une dimension culturelle aux différentes politiques territoriales). Les Régions ont considéré assez tôt cette question de la transversalité en cherchant à articuler leurs interventions culturelles à leurs missions de base : aménagement, développement économique, formation, éducation...

Fabrice Manuel a utilement rappelé qu'une partie significative des budgets pour la culture était gérée par d'autres services : ce qu'il nomme les « niches des directions culturelles ». De son côté, Isabelle Laforce a mis en avant l'utilisation de la culture comme levier pour l'aménagement du territoire en Nord-Pas-de-Calais, dans une perspective d'économie résidentielle. Si la dimension transversale de l'action publique peut-être saisie sous l'angle de la collaboration entre services, elle peut également se manifester à travers les modes de gouvernance culturelle : ainsi la Conférence régionale consultative du Pays de la Loire est-elle l'occasion pour différents mondes sociaux de se rencontrer. Ces dynamiques transversales tendent à imposer de nouveaux objectifs aux activités culturelles et artistiques. Les logiques endogènes au secteur culturel ne disparaissent pas : elles sont davantage utilisées, orientées, voire instrumentalisées, dans le cadre plus global des processus de gouvernance régionale. Plusieurs témoignages montrent que ces tentatives d'intégration demeurent imparfaites, mais elles ont pour conséquence une tendance à la banalisation de la culture et à l'épuisement des paradigmes de l'action culturelle.

**VINCENT GUILLO**  
politologue, Pacte-CNRS



# Conclusions des Assises

par Pierre Sauvageot

## Le point de vue d'un artiste sur les politiques culturelles des Régions

Les Régions hésitent entre le centre et la périphérie. Elles sont trop vastes pour être au plus près du terrain, et trop petites pour être dans l'aménagement du territoire et dans le dialogue avec les artistes dont les parcours sont nationaux ou même internationaux. Elles n'ont pas dans le domaine culturel de compétence obligatoire, et disposent de budgets très limités. Elles sont écartelées entre deux tendances : revendiquer une position « centrale », c'est-à-dire devenir les ensembliers, l'échelon autour duquel tout s'articule, ou rester à la périphérie en privilégiant des stratégies et des démarches expérimentales ou atypiques (cf. les Capitales régionales en Nord-Pas-de-Calais, le Fiacre en Rhône-Alpes, Excentrique en Région Centre...).

Mais par pitié, même si les Régions devenaient plus structurantes, il faut qu'elles gardent une part de souplesse dans leur manière d'accompagner les arts et la culture. Trop d'objectifs tuent la créativité. C'est pourquoi, il est impératif de réserver coûte que coûte une part de leur budget, disons 20 %, à l'innovation et à la créativité. Les projets comme les Capitales régionales sont passionnants, surtout s'ils sont limités dans le temps, et uniques.

Le secteur culturel est isolé, trop consanguin. Y compris au sein des Régions où les élus et services « culture » sont souvent isolés. À la co-construction qui souvent abrite une cogestion profession-collectivités, on préférera un vrai espace public de parole, voire de polémique, et associant les usagers, les publics, la presse, les élus d'autres délégations. Ce qui permettra aussi d'oser mettre sur la table certains dossiers financés pour de pures raisons politiques.

À l'isolement, répondons par le décroisement, à commencer par les lycées, les transports, les relations internationales, l'énergie, le développement rural, et bien sûr l'espace public. L'échelon régional est idéal pour développer ce décroisement.

Deux manques : les relations avec les structures culturelles (CDN, scènes nationales...) qui seraient à préciser, et le couple État-Région, délicat dans cette période politique mais essentiel sur le fond.

Où est le débat public sur les compétences, sur la réforme territoriale, sur la décentralisation ? Nous ne sommes pas prêts sur ces questions. Ces Assises arrivent tard (rendons donc particulièrement hommage à ceux qui ont réussi à les organiser). Mais elles sont essentielles, elles marquent le début d'une nouvelle phase.

**PIERRE SAUVAGEOT**

Compositeur, directeur de Lieux publics, Centre national de création





# Conclusion et clôture

par Jean-Jack Queyranne, président du Conseil régional de Rhône-Alpes

## 1 Des politiques culturelles régionales sous le signe de l'innovation et de la solidarité

Alors que j'étais jeune conseiller régional, Pierre Mauroy me confiait que les Régions – comme collectivités de plein exercice en devenir – reposaient, selon lui, essentiellement sur la culture. Elles ont depuis fait la démonstration de leur capacité à se saisir de cette dimension culturelle en tissant deux fils importants.

Le premier est celui de l'innovation.

Les Régions ont mûri, elles se sont dotées de services compétents. Il est loin le temps où elles s'en référaient à l'expertise des conseillers de la Drac pour savoir ce qu'elles devaient financer. Au contraire, elles sont aujourd'hui des espaces d'innovation et d'invention pour les politiques culturelles. Les Régions jouent de plus en plus ce rôle d'aiguillon de l'intervention culturelle jadis assumé par un ministère de la Culture en net recul ces dernières années. Leur faculté à innover dans le domaine du soutien à la culture est sans doute facilitée par le fait qu'elles n'ont pas, à l'inverse d'autres collectivités, à gérer directement des équipements lourds.

Les Régions sont plutôt les animatrices de leur territoire. Nombre d'entre elles rassemblent régulièrement artistes et acteurs culturels pour observer l'état du terrain, agir collectivement, infléchir les politiques publiques. En Rhône-Alpes, nous avons mis en place une série de conférences thématiques depuis 2004. La Région s'est aussi engagée dans la préparation du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en fédérant plusieurs centaines de manifestations pour donner un véritable élan collectif et un sens à une commémoration qui aurait pu être académique et passéiste. De plus, les Régions organisent et animent « Les Conférences des Exécutifs » sur tous les grands sujets qui intéressent leur territoire. Il faut en réunir sur le thème de la culture car elles permettent un dialogue indispensable entre les financeurs et les aménageurs que sont les collectivités et l'État.

Le second fil est celui de la solidarité.

Les Régions ont une compétence d'aménagement du territoire à travers laquelle cette solidarité s'exprime pleinement. Si 50 % de la population vit aujourd'hui dans les villes, les deux tiers dans une perspective de vingt ans, la question se pose de la fracture entre les cités urbaines et les territoires ruraux, entre les riches et les plus démunis. La culture est un « bien de haute nécessité » dont il faut irriguer l'ensemble des territoires et favoriser l'accès de tous les individus.

Par exemple, en Rhône-Alpes, « Les Invités » de Villeurbanne et les Ateliers FRAPPAZ donnent corps à la ville et à l'appropriation que s'en font les habitants dans leur diversité. Le travail du CDN de Valence ou de la Comédie de Saint-Étienne dans les territoires ruraux de la Drôme, de l'Ardèche ou de la Loire est un vecteur de lien très important. La présence artistique est également une préoccupation forte de notre Région. Nous avons ainsi construit des équipements pour les Nouveaux Nez et les Arts du cirque (26), pour le Transe Express et les Arts de la rue (26).

Catherine Trautmann, en 1997, avait très bien engagé cette idée de solidarité avec sa Charte des « Missions de service public du spectacle vivant », que l'on peut élargir, sans trahir son auteure, à l'ensemble des acteurs de la culture. Nous avons des Conventions Scènes Rhône-Alpes avec plus de 40 lieux, théâtres de ville et scènes de musiques actuelles. Nous y mentionnons très fortement la question du partage, et elle fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. C'est fondamental.

La culture constitue un liant, un ferment entre les hommes. Avec cet esprit d'inventivité et de solidarité qui caractérise les Régions, nous devons la convoquer dans toutes nos politiques, qu'elles soient urbaines, économiques, sociales, qu'elles concernent le logement ou le tourisme.

## 2 La question des ressources financières

Cette ambition culturelle affirmée est-elle réalisable dans un contexte financier plutôt défavorable ? Pour l'État, il est nécessaire de « sanctuariser » le budget de la culture, de revenir également sur la TVA portée à 7% pour le livre et la billetterie de spectacles. Les Départements et les Villes n'ont plus de marges, compte tenu du poids de leurs dépenses obligatoires. Quant aux Régions, elles atteignent aussi leurs limites. Ce cadre budgétaire très contraint appelle une politique offensive, notamment de la part des agglomérations et des intercommunalités qui doivent s'emparer avec plus de force de la culture. Les politiques culturelles font l'objet de beaucoup de discussions au niveau européen, mais les moyens sont, inversement, très faibles. Entre 2007-2013, les budgets consacrés à la culture de l'Union Européenne sont moins élevés que ceux de Rhône-Alpes... Il y a urgence à réévaluer cet effort financier pour la culture et à donner un nouvel élan au projet culturel de l'Europe, d'autant plus que l'identité européenne est mise à rude épreuve par la crise actuelle. Or, les politiques européennes s'appuient beaucoup sur les Régions pour se déployer.

Il me semble aussi incontournable de réfléchir à de nouvelles sources de financement. En ce sens, l'idée de créer un Centre national de la musique est à approfondir ; les exemples du CNC et du CNL sont probants. Sur le plan régional, l'expérience de Rhône-Alpes Cinéma est riche d'enseignements. Avec son système de coproduction, cette société fait fructifier les aides publiques, réinvestit dans de nouvelles productions et assure son propre fonctionnement. La prise en compte des industries culturelles et des sphères marchandes de la culture – maisons d'édition, librairies, galeries, sociétés de production musicale et cinématographique – doit faire partie intégrante de nos politiques régionales. Elles constituent des partenaires importants de la vie culturelle dont il s'agit de soutenir la vitalité dans le cadre de partenariats public-privé.

## 3 Un nouvel acte de décentralisation pour la culture

Les débats sur la gouvernance culturelle et les évolutions récentes ont mené à des impasses. La réforme territoriale et la valse-hésitation sur la compétence générale ont été autant de signes d'une volonté de l'État de reprendre la main sur la conduite de l'intervention culturelle au détriment des territoires. Je souhaite, au contraire, que le gouvernement se dirige vers une nouvelle étape de décentralisation qui reconnaisse pleinement la compétence générale des Régions, gage de l'inventivité de leur politique culturelle. Nous devons aller dans le sens d'une clarification des responsabilités avec des transferts qui

prennent en compte les compétences obligatoires des Régions (formation, développement économique, aménagement du territoire) et une forme de copilotage au moyen de conventions multipartites. La prochaine étape de décentralisation doit renforcer, avec exigence, la dimension coopérative et partenariale des politiques culturelles. La refondation des politiques culturelles ne pourra faire l'économie d'une meilleure lisibilité des rôles de l'État et des collectivités territoriales. Il faut aller vers des responsabilités partagées, non pas par la loi, mais dans le cadre de politiques contractuelles à l'écoute du pluralisme des situations et des configurations territoriales. Pour cela, de nouveaux outils sont à inventer et il renvies aux Régions d'animer cette gouvernance culturelle dans un esprit d'accompagnement, de facilitation et d'expérimentation.

C'est pourquoi je suis convaincu que les Régions doivent devenir à terme des « chefs de file » ou des « médiateurs politiques » sur le plan de la culture. Elles sont à la fois en dialogue avec l'État, avec les Régions du monde, tout en étant à une distance critique suffisante pour observer et agir sur le terrain. Je suis favorable à l'engagement d'un processus de décentralisation forte qui délègue la responsabilité de la culture « en région » aux Régions.

#### **4 Des perspectives d'avenir : le numérique et la coopération internationale**

J'aimerais terminer par deux remarques sur les prochains défis qui attendent les politiques régionales.

La première concerne le numérique. Les changements liés aux pratiques numériques et leurs répercussions artistiques, culturelles, économiques et sociales constituent un enjeu fondamental. La Région Rhône-Alpes s'en est emparée à plusieurs niveaux : plan de couverture en haut débit de l'ensemble du territoire en collaboration avec les départements et l'État, démocratisation de l'accès au numérique, soutien aux arts numériques ou encore accompagnement des entreprises du secteur. Nous retrouvons les principes qui orientent nos politiques culturelles régionales : innovation, solidarité et décroissement. Mais d'autres défis nous attendent pour développer les plates-formes d'accès, éviter la concentration des contenus et mieux appréhender les nouveaux usages.

Ma seconde remarque porte sur la coopération internationale à laquelle il faut que nous donnions une dimension culturelle plus forte. Face au risque d'une mondialisation qui uniformise, il est nécessaire de faire vivre la diversité culturelle dans nos conventions, de défendre la vie culturelle des pays et des régions avec lesquels nous collaborons. C'est, par exemple, le sens de notre soutien au projet d'Abderrahmane Sissako et de Juliette Binoche en faveur du maintien de salles de cinéma en Afrique.

Au regard de la grande qualité des échanges, ces premières Assises nationales Culture et Régions en appellent d'autres. La culture, c'est le choix de l'audace, de l'ouverture, de l'exigence et de l'imagination. De ce point de vue, les Régions sont particulièrement bien armées pour le relever.

**JEAN-JACK QUEYRANNE,**  
Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes